



**Université Senghor**

Université internationale de langue française  
au service du développement africain

Opérateur direct de la Francophonie

MEMOIRE DE MASTER EN DEVELOPPEMENT

Thème

**DYNAMIQUE DES ACTEURS ET GESTION DURABLE DU  
PARC NATIONAL DU W DU NIGER**

Présenté et soutenu par

**Eric Rega Christophe BAYALA**

*Département Environnement*

Spécialité Gestion des Aires Protégées

Le 16 avril 2013

Directeur :

**Dr. Martin YELKOUNI**

Devant le jury composé de :

- |           |   |
|-----------|---|
| Président | Dr. Martin YELKOUNI<br>Directeur du Département Environnement de l'Université<br>Senghor d'Alexandrie, Egypte       |
| Membre    | Pr. Souleymane KONATE<br>Maître de conférences en Ecologie à l'Université Nangui-<br>Abrogoua, Côte d'Ivoire        |
| Membre    | Dr. Paul OUEDRAOGO<br>Conseiller principal pour l'Afrique, Secrétariat de la<br>Convention de Ramsar, Gland, Suisse |

## **Dédicace**

**A**

***Mon père BAYALA Hyacinthe***

***Ma mère TOE Fatoumata***

***Mes frères et sœur***

***Et à tous ceux qui ont placé en moi leur confiance.***

## Remerciements

Au terme du présent mémoire de Master, grande et profonde est ma reconnaissance envers tous ceux qui ont contribué à sa réalisation.

Je rends un vibrant hommage à tous les enseignants du département Environnement de l'Université Senghor d'Alexandrie pour la formation dont j'ai bénéficié, à la secrétaire Suzanne ZIKRY pour son accompagnement dans cette formation, et particulièrement au Directeur dudit département, Dr. Martin YELKOUNI, qui a accepté de diriger ce travail. Pour avoir fait montre d'assiduité dans les conseils et d'abnégation pour une formation de qualité des étudiants, et pour avoir été très disponible pour mon encadrement, je lui réitère mes sincères remerciements.

A Dr. Paul OUEDRAOGO, Conseiller principal pour l'Afrique au Secrétariat de la Convention de Ramsar, j'adresse un signe de gratitude pour avoir œuvré à ce que je puisse bénéficier d'un stage coordonné par la convention Ramsar, au PNWN. Son dévouement particulier envers les étudiants de la spécialité Gestion des Aires Protégées dont je fais partie, et envers tout le département Environnement en général, lui vaut ma grande estime.

Puisse le Pr. Tanga Pierre ZOUNGRANA, Enseignant en Géographie à l'Université de Ouagadougou, trouver en ce document l'expression de ma profonde reconnaissance. Sa bienveillance à mon égard m'a permis de participer à cette formation en Master spécialisé. Soyez en remercié et veuillez agréer ma sincère considération.

Aux populations riveraines du PNWN, aux gestionnaires du parc, au personnel de la Direction de la Faune, de la Chasse et des Aires Protégées du Niger, à monsieur le Directeur de ladite Direction, M. Ali Laouel ABBAGANA, j'adresse un signe de gratitude pour leur soutien pendant le stage pratique et la collecte des données sur le terrain. A l'endroit de M. Adamou SEYDOU, Conservateur de la Réserve Nationale Naturelle de Termite de Tin-Touma, je suis énormément reconnaissant pour sa disponibilité et son assistance à mon égard pendant le stage au PNWN.

Ma reconnaissance va à l'endroit de tous mes collègues du département Environnement pour leur soutien et leur esprit de famille solidaire. Grâce à eux, mon passage à cet endroit fut marqué d'expériences enrichissantes. J'ai une pensée particulière envers Lamech N. KABORE et Jacques P. BONKOUNGOU avec qui j'ai partagé mon quotidien. Ensemble, nous avons fait valoir l'entraide et la fraternité. Merci pour vos soutiens multiformes.

Mention spéciale à Lamina Vatosoa RATOVOASY pour sa présence et son assistance sans faille. Merci pour le réconfort et le soutien inconditionnel à mon égard.

A mes parents qui m'ont toujours témoigné leur confiance et accordé leur bénédiction, à mes frères et sœurs et à tous ceux qui me sont chers, en qui j'ai trouvé le réconfort et le courage pour continuer, je réitère mes sincères et particuliers remerciements.

## Table des matières

|  |      |
|--|------|
| Dédicace.....  | i    |
| Remerciements.....   | ii   |
| Table des matières .....   | iii  |
| Résumé .....   | vii  |
| Abstract.....  | viii |
| Acronymes et abréviations.....   | ix   |
| INTRODUCTION GENERALE.....   | 1    |
| CHAPITRE I- CONTEXTE DE LA GESTION PARTICIPATIVE AU PARC NATIONAL DU W DU NIGER .....  | 3    |
| I- POPULATIONS RIVERAINES : ENTRE EXPROPRIATION, REAPPROPRIATION ET PARTICIPATION..... | 3    |
| II- REVUE DE LITTERATURE .....   | 5    |
| III- HYPOTHESE ET OBJECTIFS.....   | 7    |
| III-1- Hypothèse de recherche.....   | 7    |
| III-2- Objectifs de l'étude .....  | 7    |
| IV- CADRE THEORIQUE ET APPROCHE METHODOLOGIQUE.....                                    | 7    |
| IV-1- Cadre théorique.....   | 7    |
| IV-1-1- Recherche documentaire.....  | 7    |
| IV-1-2- Définition des concepts.....   | 8    |
| IV-2- Démarche méthodologique .....  | 10   |
| IV-2-1- Echantillonnage .....  | 10   |
| IV-2-2- Variables d'étude .....  | 10   |
| IV-2-3- Collecte, traitement et analyse des données .....                              | 11   |
| IV-2-4- Stage de terrain .....   | 11   |
| IV-3- Difficultés de terrain et Limites méthodologiques .....                          | 12   |
| CHAPITRE II- POTENTIALITES ET SINGULARITE DU PARC NATIONAL DU W DU NIGER.....          | 14   |
| I- PRESENTATION DU PARC NATIONAL DU W DU NIGER .....                                   | 14   |
| I-1- Historique.....   | 14   |
| I-2- Administration et localisation du Parc .....                                      | 15   |
| II- ASPECTS BIOPHYSIQUES .....   | 17   |
| II-1- Climat.....  | 17   |

|  |    |
|--|----|
| II-2- Relief et sols .....   | 18 |
| II-3- Hydrographie .....   | 18 |
| II-4- Végétation.....  | 18 |
| II-5- Faune.....   | 19 |
| III- PRINCIPALES ACTIVITES MENEES PAR LES POPULATIONS PERIPHERIQUES .....                        | 19 |
| III-1- Agriculture.....  | 19 |
| III-2- Elevage.....  | 20 |
| III-3- Pêche.....  | 20 |
| IV- CADRE LEGAL ET PRINCIPE DE PARTICIPATION AU NIGER.....                                       | 20 |
| CHAPITRE III- MODE DE GESTION DU PARC NATIONAL DU W DU NIGER .....                               | 22 |
| I- PRINCIPALES PRESSIONS .....   | 22 |
| I-1- Braconnage .....  | 22 |
| I-2- Feux sauvages .....   | 23 |
| I-3- Pâturage illégal .....  | 24 |
| II- MENACES IMPORTANTES .....  | 24 |
| II-1- Croissance démographique: avancée du front agricole .....                                  | 25 |
| II-2- Pollution ménagère .....   | 25 |
| II-3- Dégradation du fleuve Niger .....  | 26 |
| III- ACTIVITES DE GESTION .....  | 26 |
| III-1- Aménagements.....   | 26 |
| III-2- Surveillance .....  | 27 |
| III-3- Tourisme.....   | 28 |
| III-4- Education environnementale .....  | 29 |
| IV- DIFFICULTES DE GESTION.....  | 29 |
| IV-1- Moyens humains .....   | 29 |
| IV-2- Difficultés techniques et financières .....  | 29 |
| IV-3- Durabilité de la gestion du parc.....  | 32 |
| CHAPITRE IV- DYNAMIQUE DES ACTEURS LOCAUX ET CONSERVATION DU PARC NATIONAL<br>DU W DU NIGER..... | 36 |
| I- DIFFERENTES FORMES DE GESTION PARTICIPATIVE.....  | 36 |
| II- IMPLICATION DES POPULATIONS RIVERAINES A LA GESTION DU PNWN.....                             | 40 |
| II-1- Participation aux activités de gestion .....   | 40 |
| II-2- Prises de décisions .....  | 41 |
| II-3- Degré d'implication des populations riveraines.....  | 42 |

|  |    |
|--|----|
| III- PERSPECTIVES D'AMELIORATION DE LA GESTION PARTICIPATIVE DU PARC NATIONAL DU W DU NIGER..... | 45 |
| III-1- Atouts pour une meilleure implication des riverains .....                                 | 45 |
| III-1-1- Perception des riverains vis-à-vis du parc .....  | 45 |
| III-1-2- Organisations d'acteurs locaux de gestion : éco-gardes, guides, apiculteurs .....       | 46 |
| III-1-3- Engouement des riverains.....   | 46 |
| III-1-4- Textes de loi.....  | 46 |
| III-2- Recommandations.....  | 47 |
| III-2-1- Options des retombées directes pour les populations.....                                | 47 |
| III-2-2- Options des mesures institutionnelles .....   | 47 |
| CONCLUSION GENERALE.....   | 51 |
| BIBLIOGRAPHIE .....  | 53 |
| ANNEXES.....   | I  |

### **Liste des annexes**

|  |     |
|--|-----|
| Annexe 1: RECETTES TOURISTIQUES DU PARC DE 1990 A 2011 .....                             | II  |
| Annexe 2: REVENUS SUR CONTRATS DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT.....                             | II  |
| Annexe 3: GUIDE D'ENTRETIEN AUPRES DU RESPONSABLE FORESTIER (gestionnaires du parc)..... | III |
| Annexe 4: GUIDE D'ENTRETIEN AUPRES DES RESPONSABLES LOCAUX.....                          | IV  |
| Annexe 5: QUESTIONNAIRE ADRESSE AUX ASSOCIATIONS VILLAGEOISES.....                       | V   |
| Annexe 6: QUESTIONNAIRE ADRESSE A LA POPULATION .....                                    | VI  |

### **Liste des cartes**

|   |    |
|---|----|
| Carte 1: Situation géographique du PNWN ..... | 17 |
|---|----|

## Liste des figures

|  |    |
|--|----|
| Figure 1: Organigramme du PNWN.....  | 16 |
| Figure 2: Evolution des recettes touristiques de 2001 à 2011 .....                               | 28 |
| Figure 3: Retombées touristiques de 1990 à 2011, avant et après projet (millions de fcfa). ..... | 32 |
| Figure 4: Durabilité de la gestion du PNWN .....   | 35 |
| Figure 5 : Modèle de cadre de concertation.....  | 49 |

## Liste des photos

|  |   |
|--|---|
| Photo 1 et 2 : Etat après le passage d'un feu sauvage.....                           | 24  |
| Photo 3 et 4 : Pistes dégradées en attente d'aménagement                             | Photo 5 : Saline aménagée ..... 27                              |
| Photo 6 et 7 : Une équipe en partance pour une patrouille.....                       | 28  |
| Photo 8 et 9 : Panneaux solaires installés sur des cases à Molli et Baniguitti. .... | 46  |
| Photo 10 : Dispositif sécuritaire défaillant   | Photo 11 : Eaux de boisson du parc et de l'hotel Tapoa..... III |

## Liste des tableaux

|   |    |
|---|----|
| Tableau 1 : Evaluation de la gestion du PNWN.....   | 33 |
| Tableau 2 : Typologie de participation à la gestion.....                                  | 36 |
| Tableau 3 : Catégories de degré de participation .....                                    | 37 |
| Tableau 4 : Différents niveaux de participation .....                                     | 38 |
| Tableau 5 : Correspondance entre typologies de participation et degré d'implication. .... | 43 |

## Résumé

L'importance des aires protégées pour la protection des ressources naturelles et, partant la conservation de la diversité biologique a suscité un engouement pour leur création. Mais, celles-ci subissent souvent diverses pressions dégradantes et font face à de nombreuses menaces. Le Parc National du W du Niger (PNWN) n'y échappe pas. Afin d'aboutir à une gestion durable de ces espaces, la participation des populations périphériques s'est révélée indispensable. Cependant, au PNWN, cette implication est peu perceptible et nécessite d'être renforcée.

Ce constat a motivé la conduite de cette étude qui porte sur la participation des communautés locales dans la conservation des ressources naturelles du parc. Le but est d'abord d'identifier les causes de dégradation du parc et d'estimer le degré d'implication des populations riveraines dans le processus de gestion. Ensuite, de tester des indicateurs de gestion durable faciles à suivre et évaluer, puis enfin, d'analyser les possibilités d'amélioration de la participation de ces communautés. Ainsi, une recherche et analyse documentaire a été faite, avant de procéder à une collecte des données et informations sur le terrain.

Il résulte des investigations que la conservation de la biodiversité du PNWN reste encore un grand défi du fait des difficultés techniques et financières. Egalement, les facteurs tels que (i) le braconnage, (ii) les feux de brousse, (iii) le pâturage illégal dégradent le parc. En outre, l'avancée du front agricole et la pollution du fleuve Niger contribuent fortement à réduire les ressources naturelles de cet espace. Les résultats prouvent que les communautés locales ne sont pas suffisamment engagées dans la conservation. Toutefois, le renforcement des capacités des acteurs locaux et l'affermissement de la volonté politique pour la conservation pourraient améliorer la gestion du PNWN et accroître la participation des communautés.

**Mots clés :** Niger, Parc National du W, Gestion participative, Participation communautaire, Population riveraine, conservation



## Abstract

The importance of Protected Areas regarding the protection of the natural resources and the conservation of biological diversity was the reason for their creation. But, they are often faced to various degradation pressures and many threats. The National Park of W of Niger (PNWN) is faced to those pressures and threats. In order to lead to an effective and efficient management of this National Park, the involvement of the local populations is essential. However, with the PNWN, this involvement is barely perceptible and needs to be strengthened.

This statement justified the reason of this survey on the involvement of the local communities within the Park W natural resources conservation. The aim is first to identify the drivers piloting the Park degradation, to then evaluate the level of local communities involvement within the process of the Park management, to test sustainable management indicators easier to monitor and evaluate, and finally to analyze the possibilities for improvement of these communities involvement.

From the investigations it comes up that the conservation of the Park's biodiversity is still a big challenge due to technical and financial issues. Too, the following drivers (i) poaching, (ii) bushfires, (iii) illegal pasture are damaging the Park. In addition to that the agricultural extension and Niger River pollution are highly contributing to reduce the natural resources within the Park. The results show that the local communities are not committed to conserve the Park biodiversity. However, the capacity building of the local actors and the strengthening of the political will for conservation could improve the management of the PNWN and increase the involvement of the communities.

**Key words:** Niger, National Park of W, Participative management, Community participation, Bordering population, Conservation

## Acronymes et abréviations

- CDB** : Convention sur la Diversité Biologique
- CITES** : Convention sur le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore Sauvages menacées d'Extinction
- CIFOR** : Centre International de Recherche Forestière
- DD** : Développement Durable
- DFC/AP** : Direction de la Faune, de la Chasse et des Aires Protégées
- FIDA** : Fonds International de Développement Agricole
- ECOPAS** : Ecosystèmes Protégés en Afrique Sub-saharienne
- IIED** : Institut International pour l'Environnement et le Développement
- IPDR** : Institut Pratique du Développement Rural
- MAB** : Man And Biospher
- OMD** : Objectifs du Millénaire pour le Développement
- ONG** : Organisation Non Gouvernementale
- ONU** : Organisation des Nations Unies
- PNWN** : Parc National du W du Niger
- UICN** : Union Internationale pour la Conservation de la Nature
- UNESCO** : Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture

## INTRODUCTION GENERALE

Durant les deux dernières décennies, la conservation de la biodiversité, qui n'intéressait initialement que les scientifiques est devenue un élément à part entière des politiques et planifications nationales (MENGUE-MEDOU, 2002). Les aires protégées couvrent aujourd'hui plus de 10% de la surface terrestre et s'étendent rapidement aussi dans le milieu marin (HOCKINGS *et al.*, 2008). En effet, selon DEPRAZ (2008), 120000 espaces naturels protégés couvrent 20 millions de km<sup>2</sup> dans le monde. Ce fait est le symbole d'une volonté de la part des Etats, des communautés locales et des institutions internationales de préserver la diversité biologique et partant, les services environnementaux et les valeurs culturelles liées à ces espaces. Cela témoigne également d'un essor considérable des réflexes de conservation. Selon HOCKINGS *et al.* (2008), l'intérêt grandissant accordé à la protection de l'environnement en général et aux écosystèmes en particulier a poussé de nombreux Etats, notamment africains, à créer des aires protégées sur leur territoire.

Cet intérêt s'est davantage manifesté par la mise en place de mécanismes de développement durable. C'est aussi pour cela qu'un des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) adoptés en 2000 y est dédié. En effet, l'Organisation des Nations Unies (ONU) dans l'objectif 7 met l'environnement au cœur du développement durable (DD). En outre, selon MENGUE-MEDOU (2002), au fil des décennies et suite à la reconnaissance par la communauté internationale des menaces qui pèsent sur la diversité biologique, l'importance accordée à la conservation s'est amplifiée. Par conséquent, des conventions telles la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), celle de Ramsar, la Convention sur le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore Sauvages menacées d'Extinction (CITES) et la Convention Africaine sur la Conservation de la Nature et les Ressources Naturelles ou Convention d'Alger ont été signées par de nombreux pays. Celles-ci motivent la conservation de la biodiversité et la création d'espaces protégés en tant qu'instruments du DD. De ce fait, l'engouement pour la protection de zones uniques et spécifiques de faune et de flore trouve aussi sa justification dans la volonté des Etats du monde en général et africains en particulier de s'inscrire dans le processus de DD. Et cela quand bien même des contraintes subsistent.

Les pays au sud du Sahara, tout comme le reste de la planète, sont confrontés à d'énormes difficultés d'ordre climatique et environnemental. Corrélées aux pressions anthropiques (surexploitation des ressources, surpâturage, coupes incontrôlées, expansion des cultures) elles sont à l'origine de l'intensification de la dégradation des ressources naturelles. C'est ainsi que le patrimoine faunique et floristique est menacé et les espaces naturels progressivement réduits. Pour résoudre ce problème qui empêche un meilleur développement des pays du sahel, des politiques ont été mises en place. Le but en est de permettre une pérennisation des biens et services que procurent les ressources naturelles à travers la protection de la biodiversité. Ainsi, la création

d'espaces protégés se présente davantage comme une des solutions adéquates pour assurer le maintien des écosystèmes, l'utilisation durable des ressources de la nature, afin de soutenir la lutte contre la pauvreté.

Toutefois, la question de la gestion efficace de ces écosystèmes protégés se pose aujourd'hui avec acuité. Dans les pays africains, de plus en plus, des programmes sont développés pour leur assurer une bonne gestion qui puisse garantir le maintien de leurs caractéristiques écologiques et leur pérennité. Les enjeux politiques et la recherche de solutions alternatives aux orientations classiques de gestion des forêts, sont à l'origine de l'exploration de nouvelles approches de gestion des ressources naturelles (NGUINGUIRI, 1997 cité par M'BETE, 2003). En effet, les modes de gestion exclusive ne permettaient pas de concilier la conservation et le développement local. Dans ce contexte, la gouvernance des aires protégées a évolué en mettant l'accent sur la participation active des parties prenantes. L'implication des populations locales et des collectivités territoriales décentralisées est devenue dès lors indispensable pour une gestion appropriée et efficace de ces refuges de biodiversité. En effet, selon HUNTER et HEYWOOD (2011), dans les pays abritant une riche diversité biologique, les populations locales et autochtones ont gardé un lien étroit avec leur environnement naturel, et ce depuis des millénaires. De ce fait, elles possèdent de nombreux savoirs et savoir-faire sur les espèces végétales et fauniques sauvages et leurs habitats. Il est bien connu que ces connaissances approfondies peuvent être gage d'une gestion durable de ces ressources naturelles. Or, dans le cas du Parc National du W du Niger (PNWN), elles ne sont pas judicieusement mises à profit pour la conservation. Et cela conduit à se demander si une participation mieux organisée de la population locale ne pourrait-elle pas permettre une amélioration de la gestion actuelle du PNWN ?

C'est dans une dynamique de recherche de modes de gestion efficaces des ressources naturelles à travers les systèmes locaux de gouvernance que s'inscrit cette étude. Elle a pour ambition de contribuer à améliorer les interventions des gestionnaires d'aires protégées et de combler le gap entre gestionnaires et populations locales. Par ailleurs, elle ambitionne d'apporter des données et informations fiables en matière de gouvernance locale de ces patrimoines. Ainsi, son objectif général est d'analyser le mode d'implication des riverains dans la gestion et le système de gouvernance du Parc National du W du Niger.

Le présent mémoire s'articule autour de 4 chapitres. Le premier aborde le cadre théorique et méthodologique de la recherche, tandis que le deuxième chapitre présente les aspects généraux des milieux physique et humain du site d'étude. Le troisième chapitre est consacré au mode de gestion de l'espace protégé. Enfin, le quatrième chapitre fait une analyse de la dynamique et du niveau d'insertion de la population locale dans le maintien de ce patrimoine.

# **CHAPITRE I- CONTEXTE DE LA GESTION PARTICIPATIVE AU PARC NATIONAL DU W DU NIGER**

La gestion des ressources naturelles connaît bien des progrès dans les Etats africains. Selon M'BETE (2003), le discours des décideurs politiques a nettement évolué. Les propos des gouvernants insistent davantage sur une réelle implication des populations locales aux décisions relatives à la conservation des ressources de leurs terroirs. A cet effet, ce chapitre premier fait un état des lieux de la situation qui a prévalu à cette étude. Il situe le contexte de la participation communautaire dans la préservation du PNWN. En outre, il aborde la démarche méthodologique adoptée pour la conduite du présent mémoire.

## **I- POPULATIONS RIVERAINES : ENTRE EXPROPRIATION, REAPPROPRIATION ET PARTICIPATION**

Au Niger de vastes superficies où abondaient la faune sauvage et autres ressources naturelles, ont été acquises par l'Etat et mises en réserve à des fins de conservation (DJIBO, 2004). Des espaces naturels tels que le PNWN, la Réserve du Ténéré, le site Ramsar de Tabalak bénéficient ainsi d'une protection qui assure la conservation de leurs faunes, leurs flores et des écosystèmes qui les composent. Pour le cas du PNWN, BARBERO *et al.* (2011) soutiennent que sa création est le résultat de la lutte d'éminents scientifiques européens pour règlementer la chasse et créer des zones de refuge pour la faune sauvage dans les colonies.

Cependant, la création d'une telle aire protégée ne s'est pas faite sans dommages sur les populations autochtones qui y vivaient et dont la survie en dépend. Celles-ci ont été déplacées et réinstallées à la périphérie du parc où elles continuent d'exercer leurs activités de subsistance. Elles ont été expropriées des ressources de l'aire désormais protégée par une loi répressive. Mais, cet immense espace naturel joue toujours un rôle vital pour les populations riveraines dont leur retrait des limites intérieures est toujours ressenti comme étant une injustice. C'est une enclave pourvoyeuse de biens et services écosystémiques comme l'eau, les produits forestiers non ligneux, etc. En outre, il permet à ces populations de bénéficier des produits de la cueillette, de la pêche et de la chasse. Dans le même sens, BARBERO *et al.* (2011) affirment que tous les villages situés à la périphérie immédiate de la réserve l'utilisent à des degrés divers pour satisfaire leurs besoins. En effet, le parc abrite une grande variété d'espèces végétales et fauniques qui font l'objet de convoitise (plus de 80% de la biodiversité du Niger, selon AMADOU (2008)). Les riverains exercent donc une pression sur l'aire protégée. De ce fait, il a été nécessaire d'impliquer ces populations à la gestion et de définir avec elles des stratégies pour une meilleure conservation des ressources du parc. C'est dans ce sens que des projets comme celui de la conservation de la biodiversité du parc (1991 à 1993) et le programme Ecosystèmes Protégés en Afrique Sub-Saharienne (2001 à 2008) sont

intervenues dans la zone. En effet, ce dernier programme a œuvré de manière à établir des bases d'une gestion participative au niveau du complexe régional du W du Niger. Selon son rapport (2002), il a pu entamer le processus d'association et d'implication des cadres de concertation/négociation réunissant les parties prenantes de chaque unité de gestion de ressource pour la mise en route des microprojets. La stratégie de gestion participative est le résultat d'une réflexion itérative menée entre l'expertise d'appui au Parc Régional W, les partenaires de terrain des trois (3) composantes nationales et les représentants des organisations paysannes (ECOPAS, 2005). Cette stratégie permettait donc l'établissement d'un système sûr, basé sur la confiance, préalable fondamental au démarrage d'activités de valorisation et de protection des ressources naturelles. Des activités telles que les ateliers pour l'implication fonctionnelle et interactive des populations, le renforcement des capacités, les appuis à des associations villageoises, etc. ont été réalisées.

Cependant, la participation des communautés périphériques à la gestion du PNWN demeure encore aujourd'hui peu perceptible. Le niveau d'implication de ces parties prenantes n'a pas permis de rétablir l'équilibre entre utilisation et régénération des ressources naturelles. Cela dit, elles continuent d'exercer des pressions sur l'aire. La fin du programme ECOPAS aurait marqué l'arrêt d'un processus participatif inachevé. Les activités de gestion concertée avec les communautés locales ont pratiquement pris fin en même temps que ce programme. C'est sans doute pour cette raison que le nouveau programme en cours, le Programme W-Arly-Pendjari (WAP) monté par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) se focalise en premier lieu sur la mise en œuvre du volet Information-Education-Communication (IEC). Car, le succès de ce programme de conservation à base communautaire de la biodiversité dans les zones d'influence du complexe de Parcs W, Arly, et Pendjari en dépend fortement. Il est clair qu'il doit prioritairement s'attacher à favoriser la résolution d'un certain nombre de problématiques liées à la participation des populations à la gestion de leurs ressources (OUEDRAOGO *et al.*, 2004).

De façon concomitante, le Programme d'Appui aux Parcs de L'Entente (PAPE) porté par l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) intervient aussi pour relever le défis de la conservation durable des parcs du W. Ces deux programmes majeurs viennent donc tenter de combler les insuffisances du Programme ECOPAS, notamment en matière d'intégration des populations périphériques dans la gestion des ressources naturelles. Cette situation suscite alors l'interrogation suivante : pourquoi n'y a-t-il pas une réelle implication des populations riveraines à la gestion du PNWN alors que des efforts ont été consentis dans ce sens? Dans l'optique de mener à bien cette étude, un état des lieux des connaissances a été nécessaire.

## II- REVUE DE LITTÉRATURE

A travers la documentation exploitée pour ce travail, il est à noter que plusieurs auteurs ont traité différents sujets sur les aires protégées. Les thèmes les plus abordés sont relatifs à l'importance de ces espaces dans la conservation de la biodiversité et à la nécessité de la gestion participative pour le maintien de ces aires. Mais également, des rapports d'activités ont été produits sur les activités réalisées dans le cadre de la gestion participative au PNWN.

En ce qui concerne l'importance des aires protégées, AUBERTIN et RODARY (2008) stipulent que leur succès est tel qu'aujourd'hui elles peuvent être considérées comme l'un des principaux agents d'aménagement de la planète. Et DEPRAZ (2008) renchérit en disant que depuis leur création, elles sont un élément incontournable de la gestion et de l'aménagement des territoires. C'est au regard de cette grande utilité que revêtent ces entités naturelles que les Etats, les ONG, les institutions internationales, les associations, etc. conjuguent leurs efforts pour garantir leur durabilité à travers une bonne gouvernance de celles-ci. MENGUE-MEDOU (2002) affirme que l'Afrique abrite une richesse floristique et faunique impressionnante. Selon lui, après les indépendances, plusieurs gouvernements africains reconnaissant l'importance de la protection de leurs ressources naturelles ont créé des espaces protégés. YAMEOGO (2010) aborde dans le même sens pour dire que la conservation des aires du genre est apparue fondamentale aux yeux du colonisateur et plus tard aux nouveaux Etats indépendants. Et c'est pour cela, pense-t-il, qu'ils ont mis en place une réglementation et une administration pour organiser l'exploitation et réduire l'accès des populations riveraines à ces espaces. Car, celles-ci étaient principalement mises en cause dans leur dégradation. Le continent Africain est reconnu comme étant l'une des parties du monde qui renferment une diversité d'écosystèmes uniques. Il contient d'immenses aires de végétations naturelles et une multitude d'espèces fauniques. Pour BARBERO *et al.* (2011), la zone soudano-sahélienne de l'Afrique de l'ouest, abrite l'un des bassins de biodiversité les plus vastes et les plus singuliers de la planète.

Pour ce qui est de la nécessité de l'approche participative, de nombreux auteurs en sont unanimes. Ils mentionnent que les difficultés rencontrées dans la gestion et les échecs cumulés par l'adoption d'approches répressives ont imposé une réorientation des stratégies de gestion des espaces protégés. En effet, pendant longtemps, les liens qui unissaient les populations locales et autochtones avec leur environnement ont été rompus par les stratégies de conservation conventionnelles (NATIONS UNIES, 2009 cité par HUNTER et HEYWOOD, 2011). Les méthodes et savoir-faire traditionnels en matière de gestion de l'environnement ont été remis en cause. Et, les communautés locales ont été écartées du processus de conservation par les nouvelles formes de préservation.

Mais, pendant la seconde moitié du 20<sup>e</sup> siècle, d'après HUNTER et HEYWOOD (2011), certaines de ces approches de conservation de la biodiversité ont montré leurs limites et ont été progressivement abandonnées. C'est alors que la nécessité d'accroître le rôle des populations locales et autochtones dans la gestion de leur environnement et de leurs ressources a été de plus en plus reconnue. Selon ABDOULAYE (2003), la gestion des ressources naturelles en Afrique Sub-saharienne préoccupe davantage les dirigeants africains en général et les institutions nationales et internationales en particulier. L'adoption de politiques de gestion tenant compte de l'approche participative est de ce fait devenue indispensable. En effet, la participation communautaire peut aider les pays à mettre en œuvre les actions de conservation des ressources naturelles, nécessaires au respect de leurs engagements vis-à-vis des accords et des conventions (HUNTER et HEYWOOD, 2011). Et pour des auteurs comme DJIBO (2004), la nouvelle approche doit s'efforcer par tous les moyens d'associer la conservation et le développement local dans un esprit de collaboration et de services rendus aux communautés locales. Mais, BORRINI-FEYERABEND *et al.* (2004), et REED (2008), cités par POISSON (2009) rassurent en disant que le système de gestion participative peut améliorer la capacité institutionnelle des parcs nationaux. Car, il offre une structure organisationnelle plus transparente, plus flexible et plus durable à l'institution de ces parcs (REED, 2008 cité par POISSON, 2009). Selon lui, une intégration des parties prenantes dans la structure décisionnelle permet d'établir le lien entre la réalité des besoins locaux et les actions de conservation à entreprendre. Et c'est ce lien qui aurait manqué dans l'institution des parcs nationaux gérés sous le mode de gestion exclusive.

Quant aux activités réalisées au PNWN pour susciter l'implication des riverains dans la conservation, elles sont diverses. La Cellule Régionale de Coordination du Programme ECOPAS (2002) affirme que pour asseoir ou renforcer le système de gestion participative autour du Parc W, un programme d'auto-formation des cadres chargés d'animer le programme de développement des zones périphériques a été mis en œuvre. Pour ce faire, des ateliers basés sur les partages d'expériences et des réflexions sur la mise en œuvre pratique ont été organisés. Et le rapport de 2006 mentionne que pour l'éco-développement en périphérie du parc W, des microprojets ont été exécutés pour la matérialisation participative des limites de l'aire protégée, la création de Zones villageoises d'intérêt cynégétique, la promotion d'activités génératrices de revenu, etc. Selon OUEDRAOGO *et al.* (2004), 8 institutions sont intervenues dans la zone du parc W et sa périphérie dans le sens de la gestion participative. Parmi celles-ci, les programmes WAP et PAPE sont de nos jours en cours de réalisation et interviennent pour appuyer la protection et le renforcement des capacités.

Ainsi, cette revue apporte des orientations et éclaircissements sur les travaux déjà réalisés dans le domaine des aires protégées, en occurrence sur leur gestion et leurs liens avec les populations



limitrophes. Elle dépeint donc des points de vue d'auteurs sur des thèmes saillants tels la gestion participative. En outre, elle oriente sur les interventions déjà effectuées dans le sens de l'implication des parties prenantes dans la gestion du PNWN. Toutes choses qui ont canalisé la formulation des objectifs et hypothèse du présent mémoire.

### **III- HYPOTHESE ET OBJECTIFS**

#### **III-1- Hypothèse de recherche**

Nous affirmons en hypothèse de recherche que le mode de gestion actuelle du parc limite une meilleure participation de la population locale à la conservation des ressources et de la biodiversité du PNWN. Elle a guidé la conduite de l'étude et a permis de dégager les objectifs.

#### **III-2- Objectifs de l'étude**

L'objectif général de cette étude est d'analyser le mode de gestion du PNWN et d'implication des riverains. De façon spécifique, il s'agit de :

- cerner les problèmes de gestion, les pressions et menaces qui affectent la survie du parc;
- tester des indicateurs dans le cadre de la gestion durable des ressources naturelles du parc ;
- étudier le degré de participation des populations riveraines à la gestion et les possibilités de son amélioration, et partant, de celle de la gouvernance locale du parc.

### **IV- CADRE THEORIQUE ET APPROCHE METHODOLOGIQUE**

Pour atteindre les objectifs fixés, la méthodologie adoptée pour cette étude a consisté dans un premier temps à faire une recherche et une exploitation documentaires afin de faire une revue de littérature sur le sujet. Ensuite, des travaux de terrain ont été menés lors d'un stage sur le site d'étude, dans le but de collecter des données et informations pertinentes sur la question. Et enfin, ceux-ci ont fait l'objet de traitement et d'analyse.

#### **IV-1- Cadre théorique**

##### ***IV-1-1- Recherche documentaire***

Elle a consisté à une recherche de documents relatifs au sujet de l'étude. A cet effet, plusieurs centres de documentations comme celui de la Direction de la faune et de la chasse de Niamey, la bibliothèque de l'Université Senghor d'Alexandrie et celle du département de Géographie de l'Université de Ouagadougou, ont été visités. Egalement, des productions documentaires du PNWN et de certains projets (ECOPAS, Africa 70) ayant intervenu dans le parc ont été exploitées. De même, des mémoires de l'Institut Pratique de Développement Rurale (IPDR) du Niger ont été consultés. En outre, une recherche sur internet a été effectuée dans le but de prendre connaissance des documents qui existent déjà dans notre champ de recherche.

Il ressort de cette investigation que la documentation relative à la gestion des aires protégées est assez significative. Plusieurs auteurs traitent de la préservation de la biodiversité, et du maintien de l'intégrité des écosystèmes à travers ces espaces. Ils font ressortir leurs avantages et la nécessité de leur création, tout en mettant l'accent sur leur mode de gestion. Certains abordent les expériences et les orientations en la matière. D'autres s'appesantissent sur les mérites de l'approche participative. Mais, très peu analysent le degré d'implication des communautés locales dans la gestion des parcs, encore moins au PNWN.

Face à une telle pluralité d'ouvrages et d'auteurs, bon nombre de termes et concepts se dégagent. Il convient alors de les élucider afin d'éviter les éventuels équivoques.

#### ***IV-1-2- Définition des concepts***

Plusieurs concepts clés ont été utilisés dans le cadre de cette étude. Les plus pertinents et les plus spécifiques pour le contexte de ce mémoire sont définis comme ce qui suit.

##### Ecosystème

La définition qui sera considérée dans ce mémoire est celle adoptée par la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) en 1992. En effet, pour elle l'« écosystème » est « le complexe dynamique formé de communautés de plantes, d'animaux et de micro-organismes et de leur environnement non vivant qui, par leur interaction, forment une unité fonctionnelle ».

##### Aire protégée

Selon la définition de l'UICN en 2008, une Aire Protégée est « un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associées ». Cette définition est celle recommandée par la Commission Mondiale des Aires Protégées (CMAP) et le Programme sur les Aires Protégées (PAP) de l'UICN. Elle est celle adoptée par le présent mémoire.

##### Parc National

Les aires protégées de la catégorie II, c'est-à-dire les parcs nationaux sont de vastes aires naturelles ou quasi naturelles mises en réserve pour protéger les processus écologiques de grande échelle, ainsi que les espèces et les caractéristiques des écosystèmes de la région, qui fournissent aussi une base pour des opportunités de visites de nature spirituelle, scientifique, éducative et récréative, dans le respect de l'environnement et de la culture des communautés locales (UICN, 2008). En effet, les lignes directrices pour l'application des catégories de gestion aux aires protégées de l'UICN classent le « parc national » dans la catégorie II. Cette définition est celle considérée dans l'étude.

### Diversité biologique

La Convention sur la Diversité Biologique (CDB), adoptée en 1992, définit ce concept comme la « variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes ». Il est encore connu sous l'appellation « Biodiversité ». C'est à cette définition que se conforme ce document.

### Ressources naturelles

Le Petit Larousse illustré (2004) définit la « ressource naturelle » comme étant l'ensemble des potentialités qu'offre le milieu physique, notamment dans les domaines énergétique, minier ou forestier. Et selon le dictionnaire encyclopédique de l'écologie et des sciences de l'environnement (2006), « ressources naturelles » désignent les diverses ressources minérales ou biologiques nécessaires à la vie de l'homme et donc à l'ensemble des activités économiques propres à la civilisation industrielle. Pour le code de l'environnement du Niger (1998), il s'agit de l'ensemble des produits naturels, des écosystèmes, des éléments abiotiques et des équilibres qui composent la terre ainsi que des diverses formes d'énergie naturelles. Dans le cadre de cette étude, le terme est consacré à l'ensemble des végétaux, animaux, eaux et sols qui constituent le parc.

### Gestion durable

Pour cette étude, le terme de « gestion durable » est utilisé pour désigner un mode d'organisation et de contrôle du parc, qui veille au respect de l'équilibre des écosystèmes par une utilisation rationnelle des ressources naturelles, afin de les ménager à long terme.

### Partie prenante

Les parties prenantes peuvent être définies comme « toute personne ou groupes de personnes qui ont soit un intérêt dans, un niveau d'influence sur, ou qui sont affecté par, un projet, une situation ou un programme » (HOBLEY, 1996 cité par POISSON, 2009). Dans le contexte d'une aire protégée, les parties prenantes sont des individus, des communautés, des groupes sociaux ou des institutions de n'importe quelle dimension et de n'importe quel niveau dans la société qui ont un enjeu face à l'aire protégée (BORRINI-FEYERABEND, 1996; GRIMBLE et WELLARD, 1997 cités par POISSON, 2009). Cette dernière définition convient pour le cas de ce mémoire.

### Gestion participative

Cette notion est définie dans le cadre de la gestion des aires protégées par BORRINI-FEYERABEND *et al.* (2000), cités par POISSON (2009), comme étant une situation dans laquelle au moins deux acteurs sociaux négocient, définissent et garantissent entre eux le partage équitable des fonctions, droits et responsabilités de gestion. Selon le FIDA (2001) cité par DIALLO (2008), « la

participation est une perception partagée et un facteur de responsabilisation conduisant à la prise de décisions en commun. Elle commence par la concertation, passe par la négociation des problèmes, solutions et approches pour aboutir à la prise de décision et à l'action ». Pour KONATE et YACE (2001), de manière générale, la gestion participative encore appelée «développement rural intégré» consiste à impliquer totalement les populations à la planification et à la gestion des ressources naturelles. Ce concept est fondé sur une approche systémique, c'est à dire qu'il considère l'aire protégée non plus comme une zone fermée et isolée de toute activité humaine, mais comme un milieu intégré dans un système ouvert en interaction perpétuelle avec les activités humaines ».

Dans le cadre de ce document, la « gestion participative » désigne la collaboration entre les gestionnaires et les communautés riveraines dans le cadre de la conservation du PNWN, en vue d'atteindre des objectifs environnementaux et socio-économiques. Ce terme est aussi confondu à celui de « participation communautaire » qui fait référence à l'engagement des communautés limitrophes dans le maintien de la biodiversité du parc.

## **IV-2- Démarche méthodologique**

### ***IV-2-1- Echantillonnage***

Le site choisi pour cette étude est le Parc National du W du Niger (PNWN). Son choix a été motivé par la possibilité d'effectuer un stage qui correspond à notre formation de Master spécialisé en Gestion des Aires Protégées. De plus, les difficultés qui affectent la bonne gestion de ce parc, l'importance de l'aire protégée au niveau national et international et la présence de populations périphériques exerçant différentes pressions ont guidé le choix de ce site.

Le PNWN est situé à 150 km de Niamey la capitale du Niger, dans la commune rurale de Tamou. Trois villages périphériques de ladite commune ont fait l'objet d'enquêtes de terrain et d'observations. Ce sont Allambaré, Baniguitti et Molli.

La population cible a concerné les chefs de ménages, les chefs de villages, les responsables d'associations et les responsables administratifs. Ainsi, 45 chefs de ménages au total ont fait l'objet d'enquête individuelle et ce en raison d'un nombre aléatoire de 15 chefs de ménages par village enquêté. Le choix des personnes enquêtées s'est fait également de façon aléatoire (probabiliste). Les guides d'entretiens ont été adressés à 3 chefs de village, 3 responsables du service forestier, 2 responsables d'associations et au maire de la commune de Tamou.

### ***IV-2-2- Variables d'étude***

La vérification de l'hypothèse élaborée a nécessité l'usage d'un certain nombre de variables. Elle s'est faite à trois niveaux. D'abord, les variables que sont les moyens de gestion et les activités anthropiques dégradantes ont permis de cerner les difficultés qui affectent la bonne gestion de l'aire

protégée. Ensuite, pour appréhender le niveau de participation des riverains à la gestion, les variables suivantes ont été nécessaires : les prises des décisions et la participation aux activités de gestion. Et enfin, la présence d'institutions locales de gestion, la perception et l'engouement des populations vis-à-vis du parc ont été utiles pour vérifier l'existence d'éventuelles possibilités d'amélioration de la participation communautaire.

### ***IV-2-3- Collecte, traitement et analyse des données***

- ***Collecte des données***

Elle s'est effectuée dans le cadre d'un stage de terrain au PNWN. Les informations et les données ont été recueillies à l'aide de guides d'entretien, de fiches d'enquête, de cartes, et de photographies.

- ✓ **Les guides d'entretien** : ils ont permis de recueillir des données auprès de personnes ressources telles que les chefs de villages, les responsables du service forestier, le maire, et ce à l'issue d'un entretien avec chacun de ces acteurs.
- ✓ **Les fiches d'enquête** : ces fiches ont servi à récolter les données sur la perception et la gestion du parc, auprès des populations. Ces consultations se sont faites sous forme d'interviews individuelles.
- ✓ **Les prises de photo** ont été faites suite à une observation directe sur le terrain. Elles ont permis d'avoir des photos de la réalité du terrain en vue d'illustrer les textes.

Deux types de données ont ainsi été recueillis, permettant de mener des analyses. Il s'agit de données quantitatives et qualitatives.

- ***Traitement et analyse des données***

Le traitement des données collectées s'est fait à la suite d'un dépouillement manuel des fiches d'enquêtes et guides d'entretiens. Le logiciel Arc view a été particulièrement utilisé pour élaborer la carte de localisation du site d'étude.

Les différentes données quantitatives et qualitatives, traitées et ordonnées, ont été analysées en mettant en exergue leur lien avec le sujet d'étude. Cela a permis de vérifier l'hypothèse d'étude. En outre, des grilles de typologies et d'estimation du degré de participation de la population ont été utilisées pour les analyses. Aussi, 23 indicateurs de gestion durable des forêts du CIFOR<sup>1</sup>, adaptés aux zones humides, ont-ils été utilisés. Leur choix s'est effectué de façon aléatoire.

### ***IV-2-4- Stage de terrain***

Au titre du stage réalisé au sein du PNWN, plusieurs activités ont été menées en deux étapes. D'abord, une première phase consacrée à la littérature ; toute chose ayant permis d'être imprégné des réalités de la structure et de dégager un protocole de stage.

---

<sup>1</sup> Centre International de Recherche Forestière (1998).

Ensuite, la deuxième étape du stage a été celle de la pratique sur le terrain. Nous avons de ce fait été impliqués dans certaines missions dans le parc. Nous avons participé à l'identification et à la localisation de salines, à des excursions touristiques, et à des descentes dans des postes de contrôle. En outre, nous avons réalisé des visites de certains villages périphériques du parc (Molli, Allambaré, Baniguitti et Tamou) afin de collecter des données et informations relatives à la gestion participative du parc.

De façon générale, notre présence au PNWN a été une aubaine pour renforcer nos connaissances et aptitudes en matière de gestion des aires protégées. Cela nous a aussi permis d'apprécier le mode de gestion du parc et de prendre connaissance des difficultés qui l'entachent. Les travaux réalisés dans les villages périphériques nous ont permis de sonder la perception des populations vis-à-vis du parc et de mesurer le degré de leur implication dans la gestion. En somme, de nombreuses données ont été obtenues, nous permettant ainsi d'élaborer le présent mémoire.

#### **IV-3- Difficultés de terrain et Limites méthodologiques**

Certaines contraintes ont affecté la réalisation de cette étude. Elles étaient d'ordre linguistique et administratif.

La barrière linguistique a été l'une de contraintes majeures qui nous a obligés à recourir aux services d'un interprète. En effet, sur les sites d'enquête, les langues parlées (Zarma et Haoussa) nous sont totalement méconnues. Cette situation n'a donc pas permis d'avoir un dialogue direct avec les enquêtés et de cerner avec exactitude leurs propos.

Au niveau administratif, les contraintes logistiques et technologiques rendent difficiles d'accès les données concernant les activités de gestion du parc. L'administration du parc ne disposant pas d'ordinateurs, il n'existe pas de base de données sur place permettant un accès rapide et facile aux données. Seuls quelques agents possédant des ordinateurs portables disposaient de certains fichiers. La documentation existante (format papier) est peu fournie et bénéficie d'une moindre attention du fait de l'absence d'un personnel affecté à sa gestion.

La présente étude devrait apporter une analyse de la dynamique des acteurs dans le cadre de la gestion des ressources du PNWN. Cependant, certaines données relatives à la démographie n'ont pas été disponibles. Et, les ONG ayant intervenus dans le sens de l'implication des populations riveraines dans la gestion n'ont pas pu être approchées. Leur apport aurait pu renseigner davantage sur les actions qu'elles ont menées. C'est pourquoi, un accent particulier a été mis sur l'analyse de la dynamique des acteurs locaux (communautés riveraines). Par ailleurs, au niveau de ces populations, certaines questions ont manqué d'être profondément abordées. Cela aurait permis sans doute d'augmenter le niveau de pertinence des données statistiques recueillies.

En somme, faire participer les populations locales dans la gestion des ressources naturelles est un défi que veulent relever les politiques, les ONG, les associations,... De nombreuses actions sont entreprises à cet effet à travers des programmes ou projets de gestion durable des ressources naturelles. Cependant, face à la subtilité du principe de « participation » et des communautés locales, ceci n'est pas toujours un acquis. C'est ainsi qu'au Parc National du W du Niger (PNWN), la situation de l'implication des riverains dans la gestion demeure une préoccupation. Des investigations ont été menées à cet effet, dans le but d'examiner la question. Elles ont suivi une méthodologie de recherche scientifique dont le but est de contribuer à améliorer l'engagement des riverains dans la conservation. Cette implication pourrait être un tremplin pour la sauvegarde du parc et le maintien de sa riche diversité biologique.

## CHAPITRE II- POTENTIALITES ET SINGULARITE DU PARC NATIONAL DU W DU NIGER

Le Parc National du W du Niger est un élément unique et irremplaçable du patrimoine naturel et culturel (MOUSSA, 2010). En effet, c'est un espace original qui occupe une place de premier ordre en matière de biodiversité dans le pays. Ce grand intérêt qu'il témoigne aussi bien sur le plan environnemental que social, lui vaut un entretien particulier. Pour DEPRAZ (2008), une aire protégée englobe des lieux porteurs de sens et de richesses. Pour cela, elle a une emprise sur la zone où elle se situe, et s'insère dans son tissu socio-économique. Ce chapitre a donc pour objet de faire cas des potentialités physiques du PNWN, après l'avoir présenté sommairement. Egalement, certaines activités de subsistance pratiquées par les riverains seront abordées.

### I- PRESENTATION DU PARC NATIONAL DU W DU NIGER

#### I-1- Historique

La plus grande aire de biodiversité végétale et faunique du Niger aurait été découverte par un explorateur français, le docteur vétérinaire Fiasson, en 1926. Elle fait partie d'un vaste ensemble régional qui se situe à cheval sur trois pays, le Burkina Faso, le Bénin et le Niger et qui s'étale sur 10300 km<sup>2</sup>. Selon le récit de BARBERO *et al.* (2011), la très faible occupation humaine et la présence de la mouche *tsé-tsé* (maladie du sommeil) et de l'onchocercose, avaient incité les colons à qualifier la zone du W de « *vaste espace inhabité* ». Mais, la biodiversité étant particulièrement importante dans cet espace, les autorités coloniales la classent en 1927 en « *parc refuge* ». Plus tard en 1937, le constat de l'abondance de la grande faune sauvage en ce lieu conduit à des classements plus formels, en « *réserve totale de faune* », puis en « *forêt classée* ». L'appellation « W » lui aurait été attribuée (en 1937) du fait de la forme géométrique W prise par le lit du fleuve Niger dans la partie nord-est du vaste ensemble végétatif. L'approche rigide adoptée pour la protection et la conservation de la diversité biologique ne tolérait pas la présence d'activités humaines. Elles étaient considérées comme destructrices de la nature et incompatibles avec le maintien des écosystèmes. Ainsi, dès 1940, les rares villages encore présents dans l'aire protégée ont commencé à être déguerpis et repoussés à la périphérie et ce jusqu'en 1954. De cette année date le classement définitif des aires protégées du W en « *Parcs Nationaux du W du Niger* » dont une composante dans chacun des trois (3) pays. Ces trois (3) ensembles constituent l'actuel « *Parc Régional Transfrontalier du W* ». Après les indépendances en 1960, le Bénin, le Burkina Faso et le Niger ont entamé une collaboration pour la gestion transfrontalière de l'aire. De nos jours, cela se manifeste par une mise en commun des politiques et stratégies de gestion.



La partie Nigérienne a connu son statut de Parc National du W du Niger précisément le 04 août 1954. Il a été classé par décret n° 6009/SE du 04 août 1954. Cet immense espace végétal et faunique a connu également plusieurs labels, faisant ainsi sa renommée au niveau mondial. Selon MANCERON (2005), l'éradication de la trypanosomiase et de l'onchocercose dans les années 70, ainsi que les sécheresses de 73 et 84 ont occasionné l'installation à la périphérie d'un grand nombre de migrants venus du nord du Niger, à la recherche de terres arables ou de pâturage. La population se répartie donc entre les « autochtones » qui sont majoritaires (Peuls, Zarmas et Fulmanganis) et qui détiennent les droits sur la terre, et les « étrangers ».

## **I-2- Administration et localisation du Parc**

Le Parc National du W du Niger est aussi connu sous l'appellation de Parc Régional du W composante du Niger. Sa superficie est de 221142 ha. Depuis sa création en 1954, il a connu une succession de classements à savoir :

- site Ramsar reconnu comme étant une zone humide d'importance internationale en 1987 ;
- site du patrimoine mondial de l'humanité de l'UNESCO en 1996 ;
- réserve de biosphère nationale en 1996 ;
- réserve de biosphère transfrontalière du W du Niger, en association avec le parc W du Burkina et celui du Benin, en 2002 (MAB/UNESCO).

Au plan institutionnel, le PNWN est une entité rattachée à la Direction de la Faune, de la Chasse et des Aires protégées (DFC/AP) elle-même relevant du Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement. Son administration est dirigée par un conservateur qui coordonne toutes les activités de la structure. Celle-ci regroupe trois sections qui assument chacune un rôle bien défini :

- la section administration et maintenance, chargée des questions administratives et touristiques ;
- la section étude, aménagement et développement dont la mission est de planifier les activités d'aménagement, d'encadrer les stagiaires et d'appuyer la recherche et le suivi écologique ;
- la section protection et surveillance : elle a pour tâche d'assurer les missions de patrouille pour garantir la protection du parc et la sécurité des visiteurs.

Au bas de l'échelle se retrouvent les postes de contrôle. Ils sont disséminés dans le parc et contribuent à la surveillance. La figure 1 présente l'organisation structurelle de l'espace protégé.

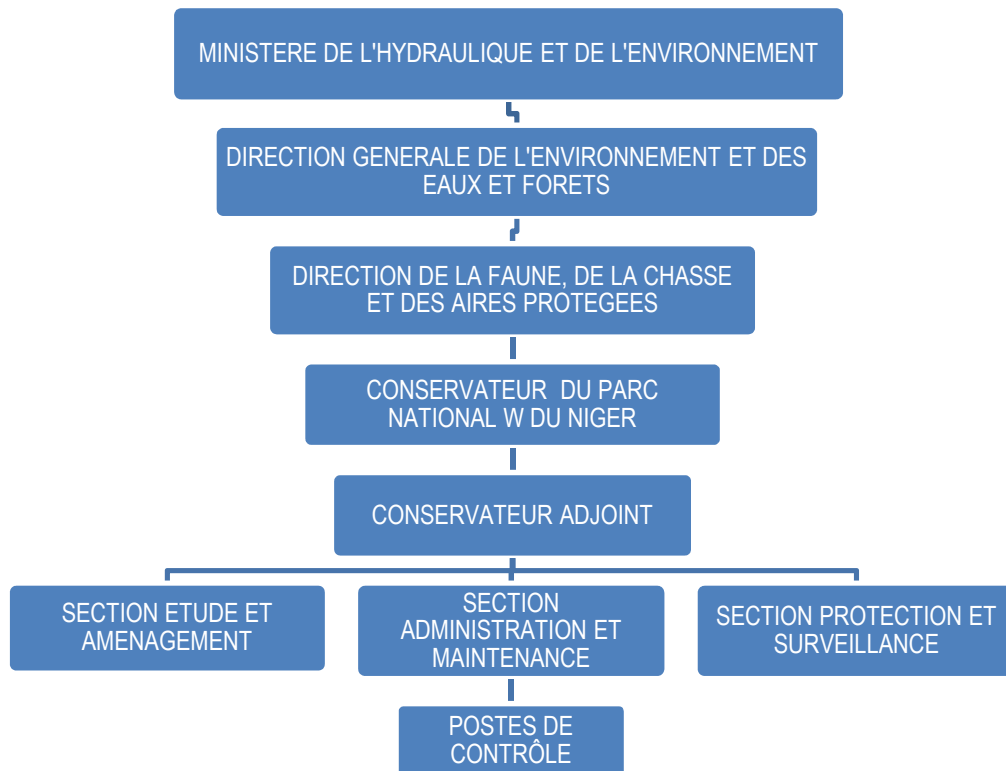
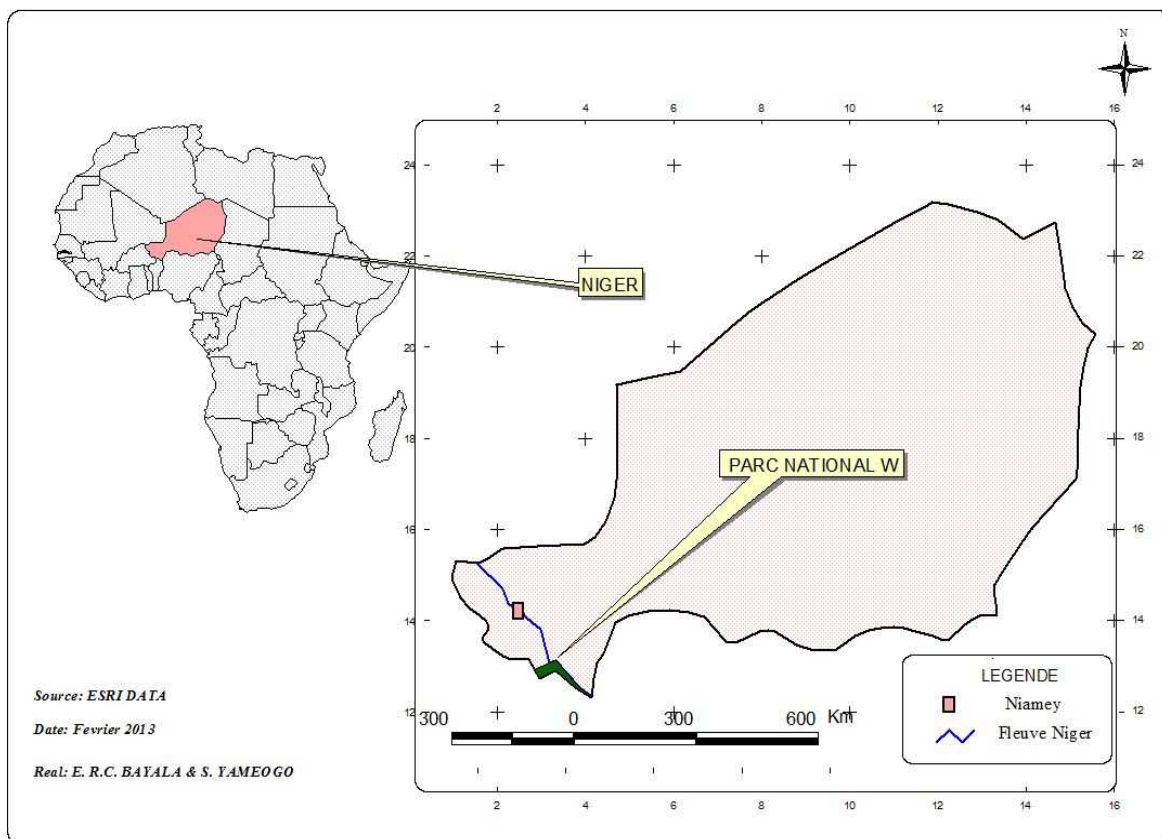


Figure 1: Organigramme du PNWN

Source : PNWN, 2012

Ainsi structurée, l'administration assure la préservation et la conservation de la biodiversité à travers une protection intégrale. En effet, selon la loi 98-07 du 29 avril 1998, fixant le régime de chasse et de la protection de la faune sauvage, le Parc National W est l'aire de faune intégralement protégée au Niger. Il est situé dans la zone soudano-sahélienne, au sud-ouest de Niamey. Les coordonnées géographiques qui la localisent sont les longitudes 02°04' et 02°50' Est, et les latitudes 11°54' et 12°35' Nord. La carte ci-dessous illustre cette position géographique du parc au Niger et en Afrique.

Carte 1: Situation géographique du PNWN



## II- ASPECTS BIOPHYSIQUES

### II-1- Climat

D'après MOUSSA (2010), le climat auquel appartient le site d'étude est de type soudano-sahélien. Il est caractérisé par deux (2) saisons bien distinctes :

- une saison pluvieuse qui s'installe de mai à octobre. Les précipitations y sont très irrégulières. La moyenne pluviométrique annuelle se situe entre 800 et 900 mm.
- une saison sèche qui dure d'octobre à mai, avec une période froide de novembre à février et une période chaude entre mars et mai.

Les températures minimales sont observées entre décembre et janvier. La moyenne minimale annuelle étant de 9°C. Les températures maximales quant à elles sont enregistrées entre avril et mai, avec une moyenne maximale annuelle de 41°C.

## **II-2- Relief et sols**

La surface du parc est globalement descendante entre la frontière du Burkina Faso (à l'ouest) et le cours du fleuve Niger (à l'est) (MOUSSA, 2010). Les sommets culminent entre 200 et 310 m et représentent les plateaux cuirassés sur grès du continental terminal. Ils se rencontrent au centre du parc dont la partie ouest regorge des formes tabulaires. La géologie du Complexe est largement dominée par des roches précambriennes et cambriennes, d'origine plutonique ou volcanique, et dont la plupart ont été fortement altérées et remaniées (ECOPAS, 2005).

Il existe essentiellement cinq (5) grands types de sols dans le PNWN. Ce sont : les sols hydro-morphes minéraux pseudo-gley sur matériaux à textures variées ; les sols minéraux bruts (lithosols de roches et cuirasses) ; les sols ferrugineux tropicaux lessivés sur matériaux sablonneux et sablo-argileux ; les sols d'érosion peu évolués sur matériaux gravillonnaires ; et les sols bruns eutrophes sur matériaux argileux (MOUSSA, 2010).

## **II-3- Hydrographie**

Le réseau hydrographique est très important. Il renferme de nombreux cours d'eau qui irriguent le parc. Les plus significatifs sont le fleuve Niger (dont 90 km sur les 550 km qui traversent le pays, passent par le parc), la rivière Mékrou (d'une longueur de 130 km) et la rivière Tapoa qui vaut 72 km de long. A ceux-ci s'ajoutent des cours d'eau saisonniers. Il s'agit de Anana, Bata, Nyafarou, Moussiemou, Bonkongou, Meydiaga, Borofonou, Fomboni, ...

La majeure partie des eaux de ruissellement coulent en direction du fleuve. Cela est le fait de la surface descendante du parc. Le phénomène d'infiltration est fortement réduit à cause des sols granitiques. Cet important réseau hydrographique favorise l'existence d'une végétation assez abondante et variée. Les écosystèmes, les habitats et la richesse en biodiversité font de cet endroit un lieu singulier.

## **II-4- Végétation**

Elle est très riche et diversifiée. En effet, le PNWN est un réservoir important de biodiversité floristique en Afrique. Il appartient au domaine phyto-géographique soudano-sahélien en ce sens qu'il marque la transition entre la flore du type soudanien et celle du type sahélien.

La végétation rencontrée est majoritairement la savane, notamment la savane arborée et arbustive. Cependant, les forêts galeries, les forêts claires avec de nombreuses espèces semi-sempervirentes et sempervirentes sont aussi représentées. Environ 500 espèces végétales ont été inventoriées au sein du parc, selon son administration. C'est ainsi que de nombreuses espèces, aussi bien herbacées que ligneuses ont été identifiées : *Andropogon gayanus*, *Combretum nigricans*, *Guiera senegalensis*, *Diospiros mespilliformis*, *Pterocarpus sautalineides*, *Cola latifolia*, *Mitragyna inermis*,

*Khaya senegalensis, Kigelia africana, Albizzia zygia, Ficus aspirofolia, Anogeissus leiocarpus, Tamarindus indica, Afzelia africana, Piliostigma reticulatum, Acacia seberiana, etc..*

Cette végétation assez dense et touffue à certaines périodes de l'année constitue le refuge d'une faune abondante. C'est d'ailleurs l'un des plus grands sanctuaires fauniques d'Afrique abritant encore des espèces rares.

## **II-5- Faune**

La faune est l'une des raisons fondamentales pour lesquelles le parc connaît une protection rigoureuse et une renommée mondiale. En effet, cet espace est l'une des rares zones d'Afrique qui abritent une faune très diversifiée. Ce parc, selon son administration, renfermerait encore aujourd'hui les espèces les plus rares au monde telles le guépard (*Acinonyx jubatus*) et le lycaon (*Lycan pictus*). En outre, c'est le domaine des grands mammifères comme l'hippopotame (*Hippopotamus amphibius*), l'éléphant (*Loxodonta africana*), le buffle (*Syncerus caffer savanensis*), le lion (*Panthera leo*), le léopard ou panthère (*Panthera pardus*). De nombreuses autres espèces, hippotrague ou antilope cheval (*Hippotragus equinus*), gazelle (*Gazella dorcas*), cobe défassa ou waterbuck (*Kobus ellipsiprymnus defassa*), cobe de buffon (*Kobus kob*), Céphalophe de Grimm (*Sylvicapra grimmia*), Ourébi (*Ourebia ourebia*), Guib harnaché (*Tragelaphus scriptus*), Patas ou singe rouge (*Erythrocebus patas*)... ont également fait de ce sanctuaire leur refuge.

En somme, et selon MOUSSA (2010), celui-ci est l'habitat de :

- ✓ 73 espèces de mammifères (dont le mythique lamantin) sur les 130 espèces rencontrées en Afrique de l'ouest ;
- ✓ Plus de 400 espèces d'oiseaux, soit 2/3 des espèces rencontrées au Niger ;
- ✓ 120 espèces de poisson sur les 140 identifiées au Niger;
- ✓ environ 150 espèces de reptiles et amphibiens. Cette catégorie de faune est assez mal connue ;
- ✓ il existe également une forte pédofaune et de nombreuses espèces d'insectes. Certaines sont typiques au parc : le sphinx du W (*Platysphinx bouyeri*).

## **III- PRINCIPALES ACTIVITES MENEES PAR LES POPULATIONS PERIPHERIQUES**

### **III-1- Agriculture**

C'est la première activité principale menée par les populations riveraines du parc. Elle est une agriculture de subsistance, majoritairement destinée à l'autoconsommation. Les cultures pluviales les plus rencontrées sont le mil, le sorgho, le niébé, le maïs et le tabac. Le sésame, l'arachide, le gombo et le voandzou sont cultivés en second plan par les femmes à qui l'activité procure des

revenus substantiels. La pratique de l'irrigation est aussi remarquable. Elle se fait surtout sur les berges du fleuve Niger et dans les bas-fonds.

Le nombre croissant de la population agricole entraîne une extension des surfaces de culture en direction de la zone protégée (parc). La forte croissance démographique pousse les agriculteurs au défrichement des terres et à la déforestation pour l'acquisition de nouveaux champs (MOUSSA, 2010).

### **III-2- Elevage**

Il est majoritairement pratiqué par les populations peulhs. Selon KABIROU (2002) cité par MANCERON (2005), l'installation des pasteurs (peulhs) dans la zone périphérique du PNWN date des années 1950. Elle s'est accentuée dans les années 1970, juste après les sécheresses qui ont caractérisé cette période. Elle a été favorisée en 1980 par la campagne d'éradication des maladies à vecteur (trypanosomiase et onchocercose) qui rendaient hostile la région.

De type extensif, l'élevage constitue la deuxième activité économique après l'agriculture. Il est caractérisé par la transhumance et la prédominance d'espèces comme les bovins et les petits ruminants. Cette activité connaît des difficultés du fait de la pression agricole. En effet, l'occupation des surfaces pour l'agriculture entraîne une diminution des zones de pâturage face à un effectif du cheptel croissant. D'où la recrudescence des pasteurs illégaux dans le parc, avec leur bétail en quête de fourrage.

### **III-3- Pêche**

La pêche est une activité qui participe aussi à la vie économique des populations riveraines du parc. Elle est surtout pratiquée au niveau du fleuve Niger, mais aussi dans certaines rivières et mares. En principe, la rive droite du fleuve Niger (la portion qui côtoie le parc) est interdite de pêche. Cet endroit fait partie intégrante de la zone protégée. Cependant, de nombreux cas de pêche illégale y sont parfois constatés. Cette situation entrave la conservation et met en péril la biodiversité du parc.

## **IV- CADRE LEGAL ET PRINCIPE DE PARTICIPATION AU NIGER**

Le Niger dans le souci de réglementer la gestion de l'environnement et de ses espaces protégés à l'instar du PNWN a adopté des textes de loi. Ceux-ci soulignent et définissent les droits et devoirs en matière de participation, notamment des acteurs locaux, à la gestion rationnelle de leur environnement. En effet, le code de l'environnement en son article 3 relève la responsabilité qu'a l'Etat Nigérien de faire participer les communautés concernées au maintien des ressources naturelles. Il énonce que « *la gestion rationnelle de l'Environnement et des ressources naturelles s'inspire* » entre autres du « *principe de participation, selon lequel chaque citoyen a le devoir de*

*veiller à la protection de l'Environnement et de contribuer à son amélioration. A cet effet, les autorités publiques sont tenues d'une part de faciliter l'accès aux informations relatives à l'Environnement, d'autre part d'agir en concertation avec les groupes et populations concernés ». En outre en son article 5, le même code considère que le public a une autorisation légale de prendre part au processus de préservation de la nature. Il le signifie en ces termes : « toute personne a le droit d'être informée sur son Environnement et de participer à la prise des décisions s'y rapportant ». Et plus loin, il statue dans l'article 9 sur le devoir des organismes à prendre en compte la population dans leurs actions. Ainsi donc, ce texte de loi mentionne que « les institutions publiques et privées sont tenues, dans le cadre de leurs actions de sensibiliser les populations aux problèmes de l'Environnement. A cet effet, elles assurent une meilleure information des citoyens en vue de leur participation à la gestion de l'Environnement ».*

Par ailleurs, un autre texte de loi vient renforcer l'intérêt qu'a l'Etat du Niger pour la participation de la population à la protection des espaces naturelles. Il s'agit de la loi n°2004-040 du 8 juin 2004 portant régime forestier au Niger. Elle prescrit dans son article 30 que : « *la gestion des forêts domaniales se fait conformément aux plans d'aménagement forestier élaborés par l'administration chargée des forêts ou sous son contrôle en concertation avec les populations concernées et, le cas échéant, avec les gestionnaires des forêts* ».

A travers ces considérations portées sur la participation du public, l'Etat du Niger manifeste son intérêt pour la gestion durable des ressources naturelles de par une implication des communautés locales. Un respect de ces prescriptions par les différents acteurs intervenant dans la mise en œuvre de programmes/projets de conservation serait avantageux. Il permettrait sans conteste une bonne collaboration entre les communautés locales et les gestionnaires de ressources naturelles. Pour le cas typique du PNWN, cela pourrait favoriser un engagement accru des riverains et un meilleur maintien de l'intégrité de l'espace protégé.

Le Parc National W du Niger (PNWN) est un sanctuaire végétal et faunique où abondent de nombreuses espèces spécifiques et rares en Afrique et dans le monde. Les potentialités qui s'y trouvent font de cet espace le réservoir de biodiversité le plus important du pays. En effet, environ 80% de la diversité biologique du territoire s'y trouve. A ce titre, il bénéficie d'une protection intégrale. De plus, bon nombre d'activités y sont menées dans le but d'assurer sa sauvegarde.

## CHAPITRE III- MODE DE GESTION DU PARC NATIONAL DU W DU NIGER

La conservation d'un espace naturel protégé est un processus qui requiert un réel investissement de la part des gestionnaires. En effet, elle impose une organisation institutionnelle et logistique adéquate, et l'accomplissement de tâches devant concourir au maintien de son équilibre. C'est dans ce sens que DEPRAZ (2008) pense que la création d'un tel espace ne signifie pas un retrait des hommes, mais plutôt une transformation des usages de la nature. Ce chapitre décrit les différentes activités menées dans le cadre de la préservation du PNWN. Il décrit les contraintes qui entachent la bonne gestion et mentionne les pressions et menaces vis-à-vis de l'aire protégée.

### I- PRINCIPALES PRESSIONS

L'occupation spatiale du parc est restée inchangée, selon les gestionnaires. Cependant, les espèces en présence auraient connu une régression du fait du braconnage, des feux sauvages et du pâturage illégal, d'après les populations périphériques. Effectivement, 50% des enquêtés soutiennent que le parc est très dégradé et 41% pensent qu'il est peu dégradé. En effet, de nombreuses espèces auraient pratiquement disparu (lycaon, lièvre), d'autres diminuées (grands carnivores, certaines espèces végétales). Selon l'UICN (2010), 13 cas d'arrestations pour activités illégales (braconnage, pâturage et pêche) ont été enregistrés dans l'aire en 2009. Il ajoute que du fait de la vulnérabilité des communautés riveraines et de leur augmentation constante, celles-ci dépendent fortement des ressources du parc pour leur subsistance. Par conséquent, elles y pratiquent des activités prohibées, surexploitent les espèces au point de mettre en péril la diversité biologique de l'aire protégée.

#### I-1- Braconnage

La chasse est à l'origine de l'extinction ou de la raréfaction de nombreuses espèces d'animaux sauvages (MACKINNON *et al.*, 1990, cités par DJIBO, 2004). Cette régression des populations animales peut être surtout attribuée au braconnage. En effet, selon l'UICN (2010), cette activité est partout présente dans les réserves et parcs nigériens. Il ressort des investigations menées, qu'au PNWN, elle est pratiquée par des braconniers venus des pays voisins (Burkina Faso, Bénin, Nigéria), mais aussi par des locaux. Leurs actions sont considérablement néfastes, aussi bien pour la faune que pour la végétation. Il existe deux types de braconnage dans cette aire :

**-le braconnage dit artisanal ou de subsistance:** il est pratiqué par les riverains du parc pour la consommation familiale. Il est moins nocif et ne nécessite pas de grands moyens d'abattage. Les matériels souvent utilisés sont les pièges, les fusils traditionnels, les flèches empoisonnées. Les dégâts dans ce cas sont moins graves.



**-le braconnage commercial :** il est plus dangereux car mieux organisé et pratiqué par des professionnels. D'après MOUSSA (2010), ces braconniers sont bien entraînés et utilisent des armes performantes comme les pièges en acier et les fusils modernes. Ce type de braconniers, utilisant des voitures pour leur déplacement, seraient à mesure de résister aux assauts des gardes forestiers. Pour les responsables du parc, le braconnage commercial est le fait de réseaux bien organisés. Ces structures comporteraient trois équipes ayant chacune une tâche bien définie : l'abattage, le transport ou la vente.

Selon MACKINNON *et al.* (1990) cités par DJIBO (2004), la plus part des braconniers déclarent qu'ils pratiquent cette chasse illégale principalement pour la viande et pour l'argent. Selon eux, le braconnage est plus lucratif que l'agriculture et l'élevage. Cependant, cette activité représente une infraction qui porte atteinte à la conservation de la biodiversité. Au PNWN, elle est la principale cause de la raréfaction des damalisques, des bubales, des guépards et de la disparition des lycans (MOUSSA, 2010). Elle représente de ce fait une pression importante qui altère la richesse spécifique de ce milieu.

## I-2- Feux sauvages

Ce sont des feux de brousse incontrôlés. Ils sont généralement provoqués en saison sèche par certaines catégories de personnes, de façon volontaire ou non.

- ✓ **Les éleveurs :** ils mettent le feu aux herbes sèches pour stimuler la repousse pendant la saison des pluies. Ainsi, ils auront du pâturage pour leur bétail. Et ces feux qui sont mis sans aucun contrôle finissent par envahir de grandes superficies du parc.
- ✓ **Pour les braconniers,** la mise du feu est une stratégie pour tromper la vigilance des forestiers. En outre, cela leur permet de repousser les bêtes sauvages vers les endroits piégés où elles seront capturées.
- ✓ **Quant aux exploitants de miel,** le feu est un moyen d'éloigner les abeilles des ruches. Ainsi, la récolte peut se faire tranquillement. Toutefois, l'usage de ces feux se fait généralement sans précaution, au détriment des ressources du parc.
- ✓ Parfois, **les touristes** causent par mégarde des incendies en jetant des mégots de cigarette non éteints.

Les feux sauvages entraînent de lourdes conséquences sur les écosystèmes du parc. Ceux-ci détruisent les herbacées, les ligneux, la pédofaune, les animaux à terriers, les insectes, les animaux lents, etc. C'est ainsi que des habitats fauniques sont détériorés, la biodiversité dégradée et la survie du parc en général menacée. MOUSSA (2010) soutient qu'en 2010, cinq (5) grands feux ont ravagé environ 30 à 40% de la superficie totale (220000 ha) du parc, soit à peu près 66000 à 88000 ha. De

pareilles catastrophes pourraient aussi provoquer la fuite des animaux sauvages hors de la zone protégée, les exposant aux dangers.

**Photo 1 et 2 : Etat après le passage d'un feu sauvage**



Crédit photo : Bayala, 2012

### **I-3- Pâturage illégal**

Il s'agit de l'introduction volontaire d'animaux domestiques dans l'enceinte du PNWN. C'est une activité menée par des éleveurs issus des villages alentours ou par des transhumants venus du Burkina Faso, du Benin et du Togo (MOUSSA, 2010). Les conséquences du pâturage illégal peuvent être désastreuses. En effet, il pourrait conduire à un déséquilibre des écosystèmes par la destruction de la végétation, la dégradation des sols et la destruction des points d'eau. D'après les gestionnaires du site, il crée une compétition inégale entre les bêtes sauvages et le bétail pour le pâturage et l'eau. En outre, le contact entre les animaux domestiques et la faune sauvage peut être source de maladies (peste bovine, fièvre aphteuse,...) pour ces derniers. Il a été constaté 4 cas d'intrusions de pasteurs illégaux dans le parc au cours des travaux de terrain qui ont duré environ 7 semaines. Cela handicape profondément la conservation des espèces. Elle entraîne la migration de la faune vers les zones les moins perturbées. D'où leur concentration en ces endroits, facilitant ainsi le braconnage. Elle pourrait par ailleurs provoquer leur disparition du parc dans le long terme.

Les entretiens ont révélé que plusieurs autres pressions portent atteinte à l'intégrité du parc. Ce sont notamment, la pêche illégale et la cueillette frauduleuse des produits forestiers non ligneux. Leurs impacts sont relativement faibles. Cependant, corrélées aux feux sauvages, au braconnage, au pâturage illégal et cela dans un contexte de variabilité climatique, elles constituent des dangers pour la durabilité du parc et sa biodiversité.

## **II- MENACES IMPORTANTES**

De nombreuses éventualités méritent d'être considérées dans les stratégies de conservation du PNWN. Elles représentent de potentielles pressions qui à long terme pourraient affecter négativement l'équilibre du patrimoine naturel.

## **II-1- Croissance démographique: avancée du front agricole**

La population périphérique du PNWN est essentiellement composée de Gourmantché, Peulhs, Haoussa, Zarma, Bella, et Foulmangani (HADI, 2010 cité par ABDOU, 2011). Selon DJIBO (2004), elle a considérablement augmenté ces deux dernières décennies. Elle est estimée à 101600 habitants répartis dans 293 installations humaines (dont 12 villages administratifs). Sa densité vaut 27 habitants au kilomètre carré. Cette forte concentration humaine autour du parc constitue une source de pressions diverses sur les ressources naturelles. Par ailleurs, elle représente une menace pour la survie du parc. Selon l'UICN (2010), la pression démographique représente une grande menace pour l'ensemble des espaces protégés du Niger. En effet, la population riveraine est dans sa plus grande majorité agricole. 100% des enquêtés affirment que l'agriculture est leur principale activité. Et cette croissance démographique entraîne une insuffisance de surfaces de culture. D'autre part, les espaces de pâturage sont de plus en plus rares. Certains riverains (41% de l'échantillon d'enquête) stipulent qu'il n'y a plus d'aire suffisante pour l'agriculture et l'élevage. Les éleveurs (75% des enquêtés) sont donc tentés de violer parfois les limites du parc pour faire paître leurs bétails. L'augmentation de la population entraîne une pression foncière en périphérie et conduit à une évolution des champs de culture vers les zones sensibles de la réserve. Effectivement, l'avancée du front agricole dans la zone périphérique du parc W accélère le processus de dégradation des ressources naturelles renouvelables (MOUSSA, 2010). Par conséquent, elle engendrera une rupture de l'équilibre écologique de cet espace. Et pour DJIBO (2004), cette avancée est en partie dû au fait que les chasseurs et les pêcheurs se convertissent progressivement en agriculteurs (soit en raison de l'interdiction de leur profession, soit en raison de la raréfaction du gibier et du poisson, etc.). En outre, les éleveurs nomades se sédentarisent de plus en plus et s'adonnent à l'agriculture. Cette situation rend la question de la menace du front agricole assez délicate.

## **II-2- Pollution ménagère**

Elle a été évoquée par l'UICN (2010) comme une menace qui pèse sur le PNWN. En effet, un accroissement de la population en périphérie pourrait entraîner une augmentation des rejets de déchets ménagers aux alentours de l'aire. Toute chose qui affecterait les ressources naturelles à proximité. Une telle pollution est susceptible d'avoir des conséquences profondes sur les écosystèmes de la zone protégée. Il s'agit d'une érosion des sols par invasion de déchets (plastiques surtout), destruction de végétation par appauvrissement des sols, disparition de la faune sauvage suite à une dégradation des habitats.

Cette menace qui est imputable aux populations riveraines requiert que celles-ci en prennent conscience afin d'adopter des comportements écologiquement favorables. Leur participation à la gestion de l'environnement, notamment leur implication à la conservation des ressources du PNWN

s'avère une nécessité. Cela favorisera le maintien de façon pérenne de l'aire protégée et de sa biodiversité.

### **II-3- Dégradation du fleuve Niger**

Le fleuve Niger est le principal réservoir d'eau qui irrigue le parc W du Niger. Cependant, il est soumis à de nombreux facteurs de dégradation qui rendent critique son avenir. Le rapport environnemental du programme Kandadji<sup>2</sup> (2006) stipule que cette détérioration croissante est le fait de plusieurs facteurs. Ce sont l'avancée du front agricole vers le fleuve, la déforestation, l'extraction de matériaux de construction, le surpâturage, la dégradation des conditions climatiques, etc.

Le fleuve connaîtrait une pollution due à l'utilisation de pesticides et fertilisants dans les exploitations agricoles alentours. Cette situation pourrait s'empirer avec l'accroissement démographique et la création de nouveaux périmètres irrigués. Egalement, il reçoit les eaux polluées d'industries de la capitale (Niamey). En outre, l'érosion éolienne entraînerait une augmentation de la turbidité de l'eau. L'ensablement du fleuve demeure du reste le phénomène le plus inquiétant. Accélééré par les facteurs anthropiques et climatiques, il engendre d'importantes conséquences environnementales et sociales. La portion du cours d'eau faisant partie du PNWN serait également menacée de comblement, notamment du côté de l'île du lamantin. Selon les gestionnaires, la profondeur en ce lieu a diminué. Les impacts restent insignifiants sur l'aire, mais pourraient se révéler désastreux à long terme. En effet, il pourrait s'en suivre la destruction d'écosystèmes et habitats fauniques, occasionnant une perte de la biodiversité aquatique et terrestre. L'ensablement du fleuve Niger représente donc une menace sérieuse pour le maintien de la réserve protégée. Toutefois, il n'y a pas de mesure entreprise pour résorber le phénomène d'érosion du bassin au niveau de l'aire. Les entretiens ont révélé une absence de dispositions particulières sur le plan financier et technique pour combattre ce fléau. Quand bien même c'est le fleuve qui est le plan d'eau le plus important du parc, les efforts pour sa préservation manquent.

## **III- ACTIVITES DE GESTION**

Le fonctionnement du PNWN est caractérisé par l'exécution de plusieurs activités. Elles sont relatives à la réhabilitation des infrastructures usées, à la protection et à la valorisation du site.

### **III-1- Aménagements**

Il ressort des entretiens avec les responsables administratifs du parc que des travaux d'aménagement sont réalisés chaque année. Il s'agit notamment :

---

<sup>2</sup> Programme Kandadji de régénération des écosystèmes et de mise en valeur de la vallée du Niger – Étude d'impact environnemental et social détaillée- Rapport de synthèse générale, 2006.

**-de la réfection des pistes dégradées** : certaines pistes sont usées par les eaux de ruissellement ou par un excès de fréquentation. Elles rendent ainsi certains endroits du parc pratiquement inaccessibles. Cette situation défavorise le tourisme et rend difficile la surveillance. D'où la nécessité de la remise en état. Quelques fois, il s'agit de travaux d'élagage pour améliorer la praticabilité des pistes. Selon ABDYOU (2011), environ 650 km de pistes sont aménagés chaque année.

**-des feux précoces** : ils sont appliqués de façon rationnelle à la végétation à certaines périodes de l'année (entre octobre et novembre). Ces feux sont un outil d'aménagement forestier dont le but est de prévenir d'éventuels incendies, d'améliorer les habitats de la faune sauvage, de stimuler les jeunes repousses. Ce qui leur vaut d'être encore appelé « feux d'aménagement ».

**-et de l'aménagement de salines et de points d'eau**. Il s'agit du renforcement en sel de certaines salines appauvries et/ou de la création de nouvelles surfaces salées. En outre, quelques fois des curages sont faits au niveau de certains points d'eau dégradés par l'envasement ou l'ensablement. Ce sont les conséquences de l'effet du piétinement des bovins aux abords des points d'eau et du déboisement effectué en périphérie, causant ainsi l'érosion des sols (UICN, 2010).

**Photo 3 et 4** : Pistes dégradées en attente d'aménagement



**Photo 5** : Saline aménagée



Crédit photo : Bayala, 2012

### III-2- Surveillance

C'est l'une des activités essentielles du parc. Elle permet d'assurer le maintien de l'aire et de sa biodiversité. Les missions de patrouille sont effectuées en moyenne deux (2) fois par semaine, d'après les responsables du parc. Pour plus d'efficacité, sept (7) postes de contrôle ont été implantés à plusieurs endroits stratégiques pour assurer le relais de la base. En outre, il y aurait des brigadiers dans les villages périphériques, qui assurent la surveillance et donnent l'alerte en cas d'effraction. Ce système de surveillance pourrait permettre d'assurer une bonne protection des ressources du parc, s'il restait fonctionnel en permanence. Toute chose qui favoriserait le tourisme. Cependant, et comme le pense YELKOUNI (2005), une implication des communautés en périphérie dans la gestion des ressources naturelles peut minimiser les coûts de surveillance.

**Photo 6 et 7 : Une équipe en partance pour une patrouille**



Crédit photo : Bayala, 2012

### III-3- Tourisme

La présence d'une forte diversité biologique au sein du PNWN fait de cette zone une destination touristique très importante du pays. Effectivement, le tourisme est l'une des activités principales de valorisation du parc. Il représente une source précieuse de devises. 50% de ces retombées économiques profitent aux populations locales à travers la commune de tutelle (Tamou)<sup>3</sup> et 30% sont destinées aux aménagements dans le parc. Les 20% restant reviennent au trésor national. La figure 2 qui suit donne une illustration de l'évolution de l'activité touristique de 2001 à 2011.

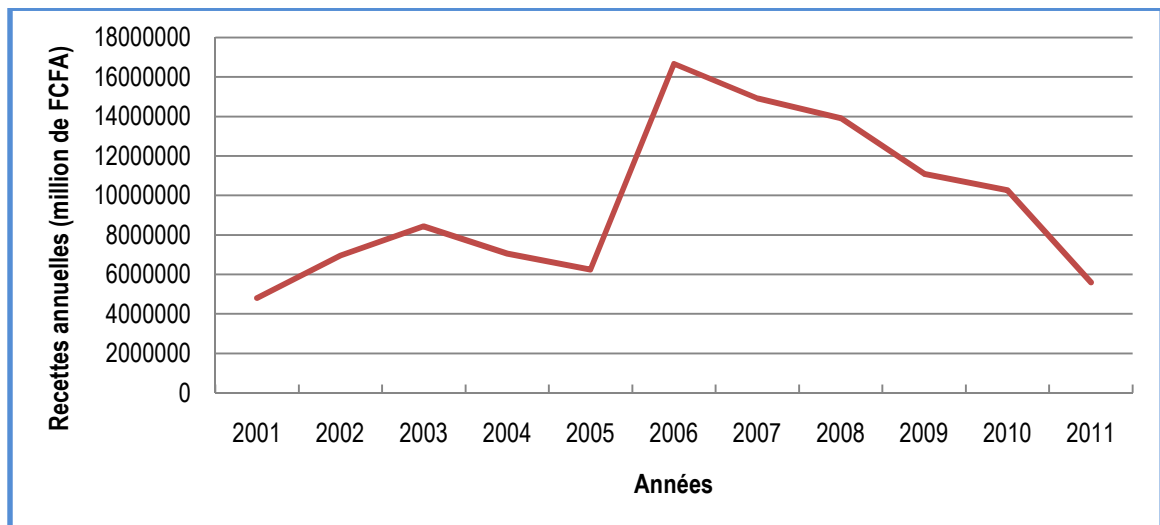


Figure 2: Evolution des recettes touristiques de 2001 à 2011

Source : PNWN, 2012

La figure ci-dessus (1) montre les entrées de devises issues du tourisme dans le parc de 2001 à 2011. Il témoigne d'une évolution timide de l'activité touristique entre 2001 et 2005, avec une forte croissance en 2003. Le plus haut seuil du cycle est atteint en 2006, année à partir de laquelle le parc

<sup>3</sup> Des échanges avec un groupe de personnes à Allambaré ont révélé que celles-ci méconnaissent cette clé de répartition des bénéfices du parc. Elles ignorent donc que la mairie de Tamou reçoit 50% des retombées économiques, qui devraient concourir au développement de leur localité.

a enregistré ses meilleures recettes. Toutefois, la tendance des entrées touristiques est à la régression entre 2006 et 2011. En somme, ce graphique est une preuve de la contribution du parc au rehaussement de l'économie locale et nationale.

### **III-4- Education environnementale**

La conservation des ressources naturelles étant une préoccupation du moment, des efforts sont consentis en matière d'éducation environnementale à la périphérie du parc W. La majorité des enquêtés (83% de l'échantillon) soutient avoir bénéficié de formations dans ce sens. De nombreuses séances de sensibilisation sur la protection et l'utilisation rationnelle des ressources auraient été faites par les projets qui sont intervenus dans le parc. Aussi, ressort-il des entretiens que l'administration du parc organise chaque année une visite guidée à l'intention des élèves des écoles alentours. Cette visite qui réunit à la fois plusieurs écoles serait l'occasion de faire des exposés, de projeter des films documentaires et de discuter avec les élèves afin de susciter en eux un esprit écologique.

## **IV- DIFFICULTES DE GESTION**

Selon HOCKINGS *et al.* (2008), pratiquement tous les espaces protégés du monde souffrent d'une insuffisance de ressources nécessaires pour leur gestion à la hauteur des normes souhaitées. Le PNWN n'en échappe pas. Il est soumis à des difficultés relatives aux ressources humaines et aux moyens financiers et techniques.

### **IV-1- Moyens humains**

A l'issue des entretiens et observations menés, il ressort que le personnel affecté pour la gestion de l'aire protégée est insuffisant en nombre et en qualité. Il est composé uniquement d'agents forestiers au nombre de 14, soutenus par 30 éco-gardes recrutés et formés pour les besoins de surveillance du parc, par le programme ECOPAS. De plus, il est essentiellement constitué d'ingénieurs forestiers, de conseiller forestier, et d'agents techniques. Ce faible effectif combiné à la non diversité de compétences est une contrainte pour le maintien de l'intégrité du parc. La présence d'autres spécialistes, notamment des environnementalistes, des biologistes (spécialistes en phytobiologie et biologie animale), etc. pourrait de ce fait être très utile pour une gestion plus efficace de ce patrimoine.

### **IV-2- Difficultés techniques et financières**

Pour l'UICN (2010), quelle que soit l'aire protégée, elle manque de moyens financiers et de compétences. Les moyens ou normes de suivi et d'évaluation des activités sont absents ou

insuffisants. Cette affirmation se confirme à travers les difficultés rencontrées par les gestionnaires du PNWN pour assurer leur tâche.

➤ Contraintes financières

L'absence d'un budget conséquent alloué à la gestion de cet espace empêche les acteurs sur le terrain d'être efficaces. Les activités sont donc menées sans planification. Selon un responsable de la direction des Aires Protégées, « *le parc n'a pas de budget, et la direction se bat pour l'obtenir ; l'Etat ne prévoit plus rien depuis 2001 où le programme ECOPAS a démarré* ». Il est soutenu par l'UICN (2010) qui affirme que le dernier budget opérationnel obtenu par le PNWN date de 2008 sous ledit programme. Et AICHATOU (2009) précise que ce parc bénéficie d'une subvention de l'Etat à hauteur de 20000000 f cfa par an, mais moins de 10% de ce budget est débloqué. Elle ajoute que durant 8 ans, de 2001 à 2008, l'aire protégée était financièrement supportée par l'union européenne à travers le programme ECOPAS. Mais, le dit programme ayant pris fin en 2008, la conservation est devenue une mission rude pour l'administration du parc.

Les travaux de terrain ont révélé un dysfonctionnement de plusieurs postes de contrôle. Une part de la population enquêtée (16%) pense que le parc est mal géré du fait de cette insuffisance de surveillance et d'agents de protection. En outre, les patrouilles sont menées de façon sporadique. Un écocarde témoigne que : « *de nos jours, le parc ne dispose pas d'assez de moyens pour assurer une bonne protection des ressources ; nous faisons difficilement deux patrouilles par semaine*<sup>4</sup> ».

Les entretiens ont par ailleurs attesté que la préservation des espèces rares ou en danger reste une tâche assez complexe au PNWN. Cela exigerait une nette connaissance des populations menacées, aussi bien dans leurs nombres que dans leur répartition. Un bon suivi écologique, un inventaire permanent des espèces est de ce fait nécessaire. Mais, faute de possibilités financières, cela manque. Selon l'UICN (2010), la mise en œuvre régulière du suivi écologique est une difficulté soulignée par les gestionnaires. Il s'en suit alors une absence de données fiables sur les inventaires. Le dernier inventaire faunique date de 2008 et a été réalisé par les gestionnaires. Celui portant sur l'habitat de la faune a été réalisé par l'université de Niamey en 2009. Par conséquent, « il n'y a pas de protection particulière pour des espèces rares ou en danger », d'après un garde forestier. Celles-ci bénéficient de la même protection attribuée à l'ensemble du parc.

➤ Contraintes techniques

Il est à noter que l'administration du parc ne dispose pas de suffisamment de matériels et de compétences scientifiques pour gérer l'aire. Elle peine à assurer le contrôle permanent de la qualité

---

<sup>4</sup> « Pourtant avec le programme ECOPAS, les patrouilles étaient régulières : il y avait deux voitures et deux équipes qui se relayaient » ajoute-t-il. Une mission de surveillance dure en moyenne deux jours.



des eaux qui irriguent le parc. Cette situation ne permet pas de protéger les animaux sauvages des eaux infectées en amont.

Le manque d'équipements adéquats pour surveiller et aménager le parc est déploré par les gestionnaires. Le dispositif de communication en place (système de radio et talkie walkie) serait défaillant. Les appareils seraient très peu performants, parfois dysfonctionnels et même insuffisants. Cette difficulté ne favorise pas un bon suivi des équipes. En effet, elle ne permet pas une circulation parfaite des informations entre les équipes de patrouilles, les postes de contrôle et la base. Egalement, le parc ne disposerait pas de matériel nécessaire pour les feux d'aménagement<sup>5</sup>. « *Présentement, le parc n'a aucun moyen ; il n'y a plus aucun équipement adéquat* », s'exprime un des responsables du site. D'où la mise anarchique des feux, affectant souvent des zones non ciblées. Il existe pourtant un protocole de mise à feu et un planning de surveillance. Mais, ils ne sont pas mis en œuvre par manque de ressources financières (UICN, 2010). En outre, l'aire protégée ne dispose que d'un véhicule dans un état capricieux pour la surveillance.

Les observations de terrain ont permis de constater que dans la période d'après projet, les activités peinent à être réalisées. Cela dénote d'un manque d'investissement réel de la part de l'Etat. La tendance est de compter sur des projets ou programmes financés par des bailleurs de fonds étrangers pour sauvegarder le patrimoine national. Un tel faible dévouement pour la préservation du PNWN pourrait à long terme conduire à la dégradation de ses ressources.

La figure 3 indique une évolution contrastée des recettes touristiques du PNWN de 1990 à 2011. Il présente la situation des entrées de devises en temps de projet et en absence de projet. Cela permet d'assimiler et de comparer les efforts fournis pendant le programme ECOPAS et ceux en son absence.

---

<sup>5</sup> La mise des feux d'aménagement nécessite du matériel pour la délimitation des parcelles, le contrôle des feux et la protection des agents.

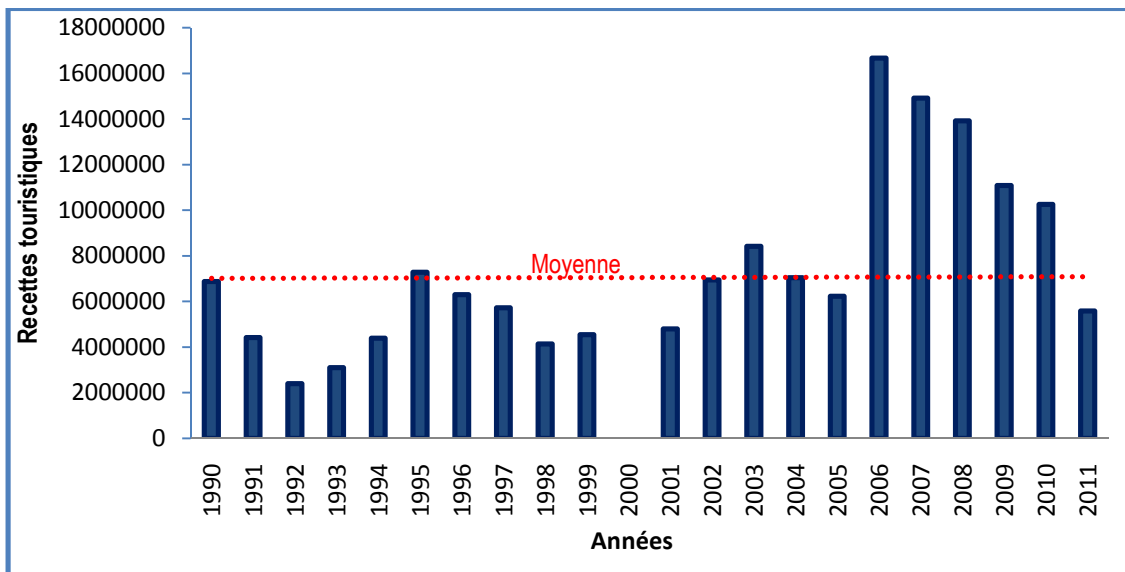


Figure 3: Retombées touristiques de 1990 à 2011, avant et après projet (millions de fcfa).

Source : PNWN, 2012

La courbe permet de distinguer trois périodes dans l'évolution des retombées touristiques. La première est celle allant de 1990 à 2000<sup>6</sup>. Les recettes à ce niveau sont relativement en deçà de la moyenne. Ce sont les plus basses du cycle. Cela témoigne d'une faible activité touristique dans le parc. La seconde tranche de temps est caractérisée par de plus fortes recettes. Elles sont majoritairement au dessus de la moyenne et croissent de façon vertigineuse. Cette période qui va de 2001 à 2008 correspond à celle où le programme ECOPAS intervenait dans le parc. Elle enregistre le pic le plus élevé (2006) des 20 dernières années, signe d'une activité touristique plus intense. Cela pourrait s'expliquer par les efforts fournis par le projet en présence pour améliorer la préservation et la valorisation de l'aire. La dernière phase est celle de l'après projet. Elle est marquée par une décroissance des retombées du tourisme et va de 2009 à 2011. C'est la preuve d'un ralentissement des activités touristiques et partant, une dégradation de l'état de la gestion du parc.

#### IV-3- Durabilité de la gestion du parc

La pérennisation du PNWN est compromise par une destruction progressive de ses ressources naturelles. Mais aussi, le mode d'entretien de cet espace renferme de nombreuses failles qui inhibent sa conservation dans le long terme. Le site abrite une zone humide d'importance internationale, une partie du fleuve Niger. Pour ce fait, il a été classé site Ramsar. Ainsi, une évaluation de la durabilité de sa gestion a été faite sur la base de 23 indicateurs de gestion forestière durable du CIFOR (1998) adaptés aux zones humides. Les résultats obtenus sont présentés dans le tableau 1 ci-dessous.

<sup>6</sup> L'année 2000 a été marquée par une instabilité politique, d'où une absence d'enregistrement de recette touristique à cette période (selon les gestionnaires).

Tableau 1 : Evaluation de la gestion du PNWN

| Principes   | Critères   | Indicateurs  | Modes de vérification            | Diagnostics  | Résultats           |
|---|--|--|----------------------------------|--|---------------------|
| <b>Politique, planification et cadre de travail institutionnel favorisant la gestion rationnelle des zones humides (ZH)</b> | La gestion des zones humides bénéficie d'un financement adéquat et prolongé  | Politique et planification basées sur des informations récentes et exactes   | Entretiens, études documentaires | Plan d'aménagement et de gestion dépassé (2006-2010). Inventaires et informations non actualisés.  | Non avéré           |
|   |  | Les institutions responsables de la gestion et de la recherche sur les zones humides ont un financement et un personnel adéquats | Entretiens                       | Financement irrégulier, pas de budget conséquent, personnel insuffisant et inadéquat   | Non avéré           |
|   | Une politique économique prévisionnelle est en place                         | Fonds de réserve disponible en cas de sinistre (garantie de bonne exécution)   | Entretiens                       | Pas de fonds de réserve disponible   | Non avéré           |
|   |  | Dispositions anticorruption en place   | Entretiens, enquêtes             | Pas de mesure anticorruption en place  | Non avéré           |
|   | Existence d'une zone tampon efficace   | Faible niveau de conflits liés à la zone tampon  | Entretiens, études documentaires | Conflits relativement faible : 144 ménages sur 522 ont déjà été victime d'attaque de bête sauvage, de 2000 à 2011 ; soit 27,58% des ménages riverains. | Avéré               |
|   |  | Présence d'une autorité chargée du développement économique dans la zone tampon  | Entretiens                       | L'administration du PNWN serait l'autorité responsable   | Avéré               |
| <b>Maintien de l'intégrité de l'écosystème</b>  | Les processus qui maintiennent la biodiversité des Z H gérées sont conservés | La structure des zones humides est maintenue   | Entretiens, enquêtes             | Superficie inchangée, mais des espèces ont disparu   | Partiellement avéré |
|   |  | Pas de changements significatifs dans la qualité et la quantité d'eau du bassin versant  | Entretiens, observations         | Aucun changement signalé dans la qualité, mais faible ensablement du fleuve (île du lamantin) impactant très peu la quantité d'eau du PNWN             | Avéré               |
|   | La fonction de l'écosystème est maintenue                                    | Pas de contamination chimique de la chaîne alimentaire et de l'écosystème  | Entretiens                       | Aucune contamination chimique révélée  | Avéré               |
|   |  | Les espèces rares ou en danger sont protégées  | Entretiens, observations         | Pas de mesure particulière pour préserver les espèces rares ou en danger   | Non avéré           |
|   |  | Erosion et autres formes de dégradation des sols sont réduites au minimum  | Entretiens, observations         | La pression anthropique sur les sols du parc est limitée, mais érosion hydrique non contrôlée  | Partiellement avéré |
| <b>La gestion forestière maintient ou</b>   | La gestion locale contrôle efficacement le                                   | Des moyens de résolution des conflits fonctionnent sans violence   | Entretiens, études documentaires | Mécanisme de résolution des conflits en étude. Il mettra l'accent sur les dédommagements.  | Non avéré           |
|   |  | La population locale n'a pas d'inquiétude  | Enquêtes,                        | Le PNWN est intégralement protégé et cela est  | Avéré               |

|   |   |   |   |  |                     |
|---|---|---|---|--|---------------------|
| <b>améliore un accès intergénérationnel équitable aux ressources et aux avantages économiques</b> | maintien et l'accès aux ressources  | quant à l'accès aux ressources  | entretiens  | accepté par la population (100% des enquêtés).   |                     |
|   | Les acteurs forestiers disposent d'une part raisonnable des avantages économiques tirés de l'exploitation des zones humides | Les mécanismes de partage des bénéfices sont perçus comme équitables par les communautés locales  | Enquêtes, entretiens  | 50% des bénéfices reviennent à la commune de tutelle (Tamou), 30% pour l'aménagement du parc et 20% au trésor national. Cette répartition est acceptée et jugée équitable par la mairie. | Avéré               |
|   |   | Des opportunités existent pour les populations locales et dépendantes des zones humides de bénéficier d'emplois et de formations                  | Enquêtes, entretiens  | 100% des enquêtés trouvent bénéfique le parc : emplois ponctuels (aménagements), micro-projets, formations, mais aussi guides et éco-gardes.   | Avéré               |
|   | La population associe son futur et celui de ses enfants à la gestion des zones humides                                      | Les enfants reçoivent un enseignement (officiel ou pas) de la gestion des ressources naturelles   | Enquêtes, entretiens  | Education environnementale faite chaque année par le parc pour les écoles riveraines. Interventions d'ONG, confirmées par 83% des enquêtés.  | Avéré               |
|   |   | La destruction des ressources naturelles par les communautés locales est rare   | Entretiens, observations, enquêtes  | Fréquence d'activités illégales menées par les populations limitrophes : 4 cas constatés en 7 semaines.  | Non avéré           |
| La population maintient des liens spirituels avec l'écosystème                                    |   | Enquêtes, entretiens  | Pas de cérémonie rituelle constatée dans le parc. Pas de lien spirituel avec l'aire (entretiens). | Non avéré  |                     |
| <b>L'état des acteurs des ZH et des cultures est acceptable pour toutes les PP.</b>               | L'importance de la relation maintien de la zone humide-dimension culturelle est reconnue                                    | Les plans de gestion forestière témoignent du soin apporté aux questions culturelles  | Etudes documentaires  | Pas de mention faite sur les aspects culturels dans le PAG (2006-2010).  | Non avéré           |
| <b>Production et qualité durables de biens et de services des zones humides</b>                   | Un plan de gestion de la zone humide est disponible   | Le plan de gestion est régulièrement soumis à une révision  | Entretiens, études documentaires  | Pas de mise à jour des plans en absence de projet. Activités réduites au plus urgentes.  | Non avéré           |
|   |   | Des cartes et des inventaires sont disponibles sur les ressources, la gestion et la propriété   | Entretiens, études documentaires  | Inventaires et cartographie disponibles mais non à jour.   | Partiellement avéré |
|   | La mise en œuvre du plan de gestion est effective   | Les limites sont marquées sur le terrain  | Observations, entretiens  | Existence de limites naturelles et artificielles.  | Avéré               |
|   |   | La documentation et les archives de toutes les activités de gestion des zones humides sont conservées sous une forme permettant leur vérification | Observations, entretiens  | Données difficilement accessibles ; absence de bibliothèque gérée, d'ordinateurs et de base de données numériques sur place.   | Non avéré           |

Source : enquêtes de terrain, 2012

Les indicateurs ci-dessus ont été testés au niveau du parc et de la population périphérique. Ils sont révélateurs de l'état de l'aire protégée et d'actions commises en faveur ou au détriment du parc. L'analyse du tableau 1 révèle que 48% de ces indicateurs témoignent d'une gestion non durable du parc et 39% indiquent qu'elle est durable. Les 13% restant ne sont ni pour l'un ou l'autre des deux types. Pourtant, au-delà de leur pertinence, ceux non avérés et partiellement avérés sont relativement faciles à suivre. Cela est sans conteste le résultat de nombreuses tares institutionnelles et de comportements défavorables au maintien en équilibre des écosystèmes de l'espace protégé. Cette situation se traduit par la figure 4 ci-dessous.

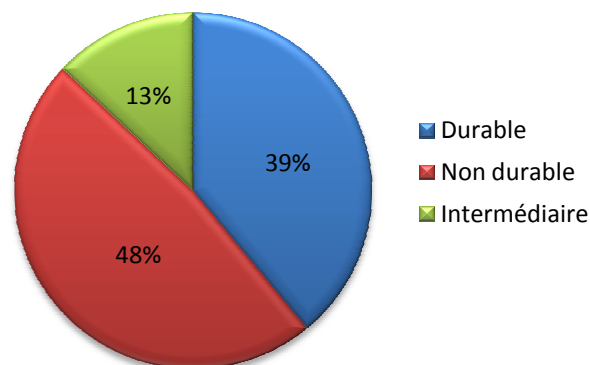


Figure 4: Durabilité de la gestion du PNWN

Source : enquêtes de terrain, 2012

Au regard de ce graphique, il est avéré que des efforts doivent être faits pour réduire les contraintes qui minent la bonne gestion de l'aire. En d'autres termes, des corrections méritent d'être faites au niveau administratif et les activités ou comportements qui dégradent l'état du parc devraient être abandonnés au profit d'une meilleure conservation. La population riveraine pourrait être d'un apport crucial pour améliorer la gestion du parc. Car, au nombre des indicateurs de gestion durable non suivi susmentionnés, un certain nombre leur incombe. En définitive, il importe d'œuvrer tant au niveau structurel qu'au niveau des villages riverains à assurer un minimum de conditions nécessaires à une gestion durable du PNWN.

La gestion des ressources du parc est dominée par des activités de valorisation et de surveillance. Mais, elle est entachée par de nombreuses difficultés. Au-delà des contraintes institutionnelles, financières et techniques, plusieurs pressions s'exercent sur l'aire et engendrent une dégradation de la biodiversité. De plus, celle-ci fait face à des menaces qui pèsent sur l'effectivité de son maintien. L'évaluation de la gestion par des indicateurs du CIFOR indique que des efforts sont à fournir pour améliorer la préservation du parc. Une franche implication des populations en périphérie serait d'un apport considérable pour la conservation. En effet, pour améliorer la performance de l'équipe de l'aire protégée, les communautés locales doivent être systématiquement intégrées dans le processus de conservation (TRIPLET, 2009).

## CHAPITRE IV- DYNAMIQUE DES ACTEURS LOCAUX ET CONSERVATION DU PARC NATIONAL DU W DU NIGER

Aujourd'hui, l'évolution des pratiques de gestion se traduit par le passage d'une approche centraliste vers une approche participative, dite gestion participative ou contractuelle (M'BETE, 2003). En effet, les échecs inhérents aux modes de gestion centralisés ont mis en exergue la nécessité de réorienter les stratégies. A ce propos, SYNGE *et al.*, (1999) cités par MENGUE-MEDOU (2002) confirment que compte tenu des erreurs du passé, il apparaît indispensable de repenser le choix des espaces à conserver et aussi les approches de gestion. Car, la vocation de la zone protégée doit concilier conservation et satisfaction des populations locales. C'est pourquoi ce chapitre met en évidence les réalités de l'approche participative et la dynamique des populations autour de la gestion des ressources naturelles du PNWN. En outre, il apporte une analyse du type de participation de la population périphérique qui prévaut. Et pour finir, il propose quelques moyens d'amélioration de l'implication des riverains dans la gestion et du système de gouvernance de l'aire protégée.

### I- DIFFERENTES FORMES DE GESTION PARTICIPATIVE

L'analyse documentaire a révélé l'existence de plusieurs modes de participation à la gestion. La plus part des réflexions mettent en évidence sept (7) principaux types. Cette pléthore d'approches est sans conteste le résultat d'une multitude d'interprétations du terme « participation ». BARRIÈRE O. et BARRIÈRE C. (1997) cités par RAVAOHARISOA RABEVOHITRA (2009) précisent que le concept de participation est complexe à circonscrire de façon opérationnelle. Ainsi, le degré d'implication dépend d'une aire protégée à une autre. Le tableau 2 illustre une typologie de participations proposée par BASS *et al.* (1995) cités par HUNTER et HEYWOOD (2011).

Tableau 2 : Typologie de participation à la gestion

| TYPE   | CARACTERISTIQUES  |
|--|---|
| <b>La participation passive</b>                                | Les membres de la communauté participent en étant informés des activités prévues ou déjà réalisées. Il s'agit d'une annonce unilatérale faite par une administration ou l'équipe de gestion d'un projet, sans tenir compte des réactions des membres de la communauté.  |
| <b>La participation basée sur la fourniture d'informations</b> | Les informations partagées sont la propriété exclusive de professionnels extérieurs. Les membres de la communauté participent en répondant aux questions posées par les chercheurs chargés de l'enquête. Les participants n'ont pas la possibilité d'influencer le processus, car les résultats de la recherche ne sont pas partagés, ni leur exactitude, vérifiée. |
| <b>La participation par la consultation</b>                    | Les avis de la population sont consultés par des agents extérieurs qui peuvent en tenir compte ou non dans la décision finale. Cependant, celle-ci ne prend pas part à la prise de décision.  |
| <b>La participation contre une récompense</b>                  | La population participe contre des récompenses matérielles, de l'argent ou autres... Elle n'est plus motivée à poursuivre les pratiques quand ces avantages   |

|  |   |
|--|---|
| <b>matérielle</b>  | ne sont plus proposés.  |
| <b>La participation fonctionnelle</b>  | La participation de la population est considérée par les intervenants extérieurs comme un moyen de réaliser certains objectifs des projets. Elle permet notamment une réduction des coûts. Il peut s'en suivre la constitution ou la promotion de structure sociale. La population, au départ dépendante des agents externes, peut ou non devenir autonome par la suite.                          |
| <b>La participation interactive</b>  | La population participe à l'analyse en commun. Cela mène à des plans d'action et à la formation de structures locales ou au renforcement de celles qui existent. Ces groupes prennent le contrôle des décisions locales, de sorte que les membres de la communauté ont intérêt à pérenniser les structures ou pratiques.  |
| <b>La mobilisation spontanée (ou encore auto-mobilisation ou mobilisation personnelle)</b> | La population participe en prenant des initiatives personnelles, indépendamment des institutions extérieures. L'intervention externe se résume aux aides financières et techniques. La population demeure maîtresse de l'utilisation des ressources. La mobilisation spontanée et l'action collective peuvent ou non remettre en question la répartition inéquitable des richesses et du pouvoir. |

Source : inspiré de BASS *et al.* (1995) cités par HUNTER et HEYWOOD (2011)

Le tableau 2 présente sept niveaux de participation à la gestion des ressources naturelles. Chaque type décrit le mode d'implication de la population locale, allant du plus passif au plus actif. Les caractéristiques de ces différentes formes permettent d'estimer le degré d'engagement de la population. A cet effet, l'Institut International pour l'Environnement et le Développement (IIED) dans son étude en 2009 présente une catégorisation des degrés de participation. Trois (3) grandes échelles d'implication des populations ont alors été définies comme l'indique le tableau 3 ci-dessous.

Tableau 3 : Catégories de degré de participation

| <b>Propriétaire des ressources</b>  | <b>Rôle de la communauté</b>   | <b>Degré de participation locale</b>  |
|---|--|---|
| <b>État</b>   | -Réception des bénéfices de la part des responsables de l'Aire Protégée;<br>-Coopération avec les gestionnaires dans la protection des ressources de l'Aire.   | <b><i>Faible</i></b><br>La participation se limite à des actions essentiellement passives   |
| <b>État, mais peut être décentralisée ou déconcentrée</b>                             | Coopération avec les autorités publiques dans la gestion de l'Aire Protégée ou de la ressource dont il s'agit.   | <b><i>Moyen</i></b><br>Le degré dépend des droits et des responsabilités conférés aux communautés locales dans une situation donnée |
| <b>Communautés locales par l'intermédiaire d'un organisme représentatif collectif</b> | Responsables de la gestion des ressources, soit à travers des droits d'usufruit (droits d'utilisation) délégués soit en devenant propriétaires à part entière. | <b><i>Élevé</i></b><br>Les communautés sont les principaux propriétaires, décideurs et bénéficiaires                                |

Source : inspiré de l'adapté de BARROW et MURPHREE (2001) cités par IIED (2009)

Le degré d'implication de la population locale dans la gestion d'une aire protégée dépend de la responsabilité qui lui est conférée. Cet engagement peut être faible, moyen ou élevé, selon la description du tableau 3. Une faible responsabilisation entraîne une faible participation. Et si la communauté a un moyen ou grand rôle à jouer, elle s'implique davantage. Dès lors, elle devient dans une certaine mesure garante du succès du projet de gestion.

Pour le cas spécifique des aires protégées, l'UICN a défini principalement cinq (5) niveaux de participation. Le tableau 4 qui suit montre cette typologie.

Tableau 4 : Différents niveaux de participation

| TYPE  | CARACTERISTIQUES  |
|---|---|
| <b>Informer</b>   | C'est le niveau le plus faible de participation. Les groupes et les particuliers reçoivent l'information sur les actions proposées mais ils n'ont pas la possibilité de les changer. La raison d'être de cette information est d'habitude de persuader les autres du point de vue du chef de projet. La communication est à sens unique et représente une approche <i>top-down</i> de la prise de décisions en conservation.  |
| <b>Consulter</b>  | C'est un pas plus loin que la simple information. Des communautés locales, d'autres parties prenantes et des organisations reçoivent des informations sur un projet ou un plan, et on demande leur avis. Les points de vue des personnes consultées sont en général pris en compte, mais pas forcément repris tels quels lorsque le plan final est esquissé, reconnu ou analysé.  |
| <b>Décider ensemble</b>                                   | Cela arrive lorsque ceux qui sont affectés par un problème sont invités à en prendre connaissance, le discuter et prendre part au processus final de prise de décision. Bien qu'ils prennent part au processus, ceux qui ont lancé la discussion constatent d'habitude des limites à l'influence que les autres parties prenantes ont dans la discussion finale.  |
| <b>Agir ensemble</b>                                      | C'est quand le processus de prise de décision est partagé ainsi que la responsabilité de mettre en œuvre les décisions.   |
| <b>Supporter des intérêts communautaires indépendants</b> | C'est le niveau le plus élevé de participation. Les communautés deviennent responsables de l'établissement de leur propre calendrier et de l'exécution des décisions qu'elles prennent. Le rôle des experts et d'autres agents ou investisseurs est d'aider la communauté par leurs informations et leur expertise, peut-être aussi par leurs ressources, pour qu'elle prenne des décisions informées. Ceci représente une approche totalement <i>bottom-up</i> de la conservation. |

Source : UICN, 2010

Cette typologie proposée par l'UICN évoque les responsabilités que peuvent assumer les populations locales selon le niveau de participation. Toutefois, cet engagement et par conséquent la fonction attribuée aux communautés, est inéluctablement tributaire de l'option de gouvernance qui est faite. A ce propos, DUDLEY (2008) cité par POISSON (2009) stipule que plusieurs approches de gouvernance ont été testées par l'UICN. Et, il en résulte que l'approche de gouvernance partagée qui est un niveau supérieur de gestion participative s'est révélée plus adaptée au contexte socioéconomique des parcs nationaux implantés en milieu rural pauvre. En effet, un tel choix confère davantage de priorité et d'autorité aux populations concernées qui se sentent désormais



garantes du bon équilibre de l'aire protégée. Le fonctionnement de la gestion participative dans les parcs nationaux varie donc selon le type de gouvernance utilisé (POISSON, 2009). Le tableau 5 illustre bien cette forte corrélation.

Tableau 5 : Corrélation entre niveaux de participation et types de gouvernance

| Niveaux  | Options de gouvernance   |
|----------|--|
| <b>A</b> | <b>Minimale</b> , où il n'y a quasi aucune interaction entre l'autorité du parc et les parties prenantes. Ceci représente la gestion exclusive.  |
| <b>B</b> | <b>Informelle</b> , où l'autorité du parc informe unilatéralement les parties prenantes des décisions prises et des enjeux importants.   |
| <b>C</b> | <b>Consultative</b> , où l'autorité du parc consulte les parties prenantes afin d'échanger de l'information.   |
| <b>D</b> | <b>Recherche de consensus</b> , où des échanges actifs de points de vue et d'opinions surviennent entre l'autorité du parc et les parties prenantes. La prise de décision appartient uniquement à l'autorité. Il peut y avoir un partage des bénéfices de la conservation avec les parties prenantes |
| <b>E</b> | <b>Négociation</b> , où l'autorité du parc négocie ouvertement avec les parties prenantes (participation à la prise de décision) et développe des accords spécifiques de <b>cogestion</b> .  |
| <b>F</b> | <b>Partage d'autorité</b> , où le pouvoir et les responsabilités de gestion sont partagés officiellement avec les parties prenantes par des structures formelles (ex. directoire, conseils, etc.). Ceci représente une gouvernance partagée de l'aire protégée.                                      |
| <b>G</b> | <b>Transfert complet d'autorité</b> , où l'autorité transfère légalement et complètement les responsabilités de gestion aux parties prenantes.   |

Source : POISSON, 2009 (Adapté de BORRINI-FEYERABEND *et al.* (2004) et de MANNIGEL (2008)).

Selon DIAMOND (2002) cité par POISSON (2009), la gestion participative peut être considérée comme un « moyen » d'augmenter l'efficacité de la gouvernance pour atteindre plus facilement les objectifs de gestion tout en minimisant les coûts. A ce moment, l'autorité de l'aire protégée évitera les niveaux de participation E, F et G, car ce sont les plus coûteux. Mais, lorsqu'elle est perçue comme un « résultat » d'équité social, les gestionnaires devront alors prioriser les niveaux E, F et G comme le pensent DIAMOND (2002) et MANNINGEL (2008) cités par POISSON (2009).

Toutefois, telle que susmentionnée, la définition de la gestion participative exclut les niveaux A, B et G. La raison en est que leurs principes occasionnent une grande distance entre les gestionnaires et les autres parties prenantes. Pourtant, il est très fréquent que des activités comprises dans ces trois niveaux de gouvernance soient catégorisées, à tort, comme étant de la « gestion participative » (POISSON, 2009). La situation décrite dans la catégorie D reflète l'option de gouvernance adoptée au PNWN. Elle nécessite moins de coûts que les niveaux E, F et G, mais à l'instar des types A, B et C, elle répond moins aux critères d'éthique et d'équité qui fondent le principe de la gestion participative. Au regard du contexte socio-économique (pauvreté) des populations riveraines et considérant l'importance d'intégrer davantage les communautés locales dans la gestion, le mode de gouvernance correspondant au niveau E pourrait être une meilleure option. Certes, il pourrait être coûteux, mais peut contribuer à améliorer la qualité de la prise des décisions et à mieux prendre en

compte les besoins, les avis et les savoirs des riverains. Ainsi, la conservation du PNWN serait plus efficace.

## II- IMPLICATION DES POPULATIONS RIVERAINES A LA GESTION DU PNWN

La participation de la population ne doit pas être considérée comme un simple moyen de mettre en œuvre les activités (DANNY et HEYWOOD, 2011). Pour ces auteurs, l'autonomisation doit être un des objectifs escomptés, au même titre que la conservation. A cet effet, chaque partie prenante doit comprendre ces objectifs et s'engager à les réaliser, depuis le début du processus.

### II-1- Participation aux activités de gestion

Les populations riveraines du parc entretiennent une dynamique qui concoure à la gestion durable des ressources naturelles et au maintien de la biodiversité. Leur implication se constate principalement à trois (3) niveaux :

**\*au niveau de la surveillance** : les éco-gardes et les brigadiers sont issus des villages périphériques. Ils contribuent aux côtés des forestiers à la sauvegarde du parc. En effet, les éco-gardes participent activement aux patrouilles de surveillance dont ils représentent le plus grand nombre d'acteurs. Sans eux, ces activités peineraient à être menées, du fait du faible nombre d'agents forestiers (14). Ils se sont organisés en association pour une meilleure coordination de leurs actions.

**\*au niveau des aménagements**, les riverains sont sollicités pour exécuter les travaux de creusement et de renforcement de salines, de réfection et d'aménagement de pistes, de mise de feux précoces, etc. Ainsi, ils représentent des acteurs importants de par leur contribution dans la mise en bon état des infrastructures et de la préservation des écosystèmes du parc.

**\*le guidage** est une activité qui consiste à accompagner les touristes et les forestiers dans le parc, en leur servant de repère. Il est assuré par une équipe de 24 guides recrutés au sein des villages riverains. Leur bonne connaissance du milieu est mise à profit pour la valorisation de l'aire protégée. Ce groupe d'acteurs est aussi organisé en association.

La participation des communautés périphériques dans la gestion du PNWN est ainsi caractérisée par la réalisation d'activités indispensables au maintien et à la valorisation du parc. En outre, ces populations sont souvent mobilisées autour des gestionnaires pour leur apporter leur soutien en cas de sinistre (feux sauvages par exemple). Cette dynamique positive des acteurs locaux au profit de la conservation est un acquis qui mérite d'être consolidé. Cependant, elle est parfois motivée par une rémunération proposée par les gestionnaires (cf annexe 2). Cette forme de participation qui est un recours à la main d'œuvre locale correspond selon la typologie de participation de BASS *et al.* (1995) à une « participation contre une récompense matérielle ».

## II-2- Prises de décisions

Une prise de décision de qualité est un bon indicateur qui reflète significativement l'efficacité de gestion et de conservation d'un parc national (REED, 2008 cité par POISSON, 2009). Pour être de bonne qualité, la prise de décision doit être équitable, transparente et doit refléter les besoins locaux (BORRINI- FEYERABEND *et al.*, 2004 cités par POISSON, 2009). Pourtant, il ressort des entretiens réalisés auprès des gestionnaires que les décisions relatives à la gestion du PNWN sont prises de façon unilatérale, par l'administration forestière. En effet, l'Etat est le seul propriétaire et la seule institution décisionnelle de l'aire. Il assure le fonctionnement et la mise en œuvre des activités de gestion à travers sa direction en charge de la faune, de la chasse et des aires protégées. En outre, il est responsable des accords de gestion participative avec les ONG, universités, ou autres institutions, locales ou étrangères qui souhaitent s'investir dans son domaine protégé. Ainsi, ce cas de figure révèle la persistance d'une forme de gestion centralisée.

Néanmoins, des séances de discussions seraient organisées en cas de besoin avec les riverains, dans le but de les informer des activités du parc, de recueillir leurs points de vue et même d'en discuter. Selon un responsable du parc, « *le Niger n'a pas atteint le stade où les populations imposent leur avis et où cela est pris en compte dans les plans d'aménagement et de gestion* ». En se référant aux catégories de participation de l'UICN, il s'agit dans ce cas d'une « consultation ». D'ailleurs, l'UICN (2010) confirme en disant que certaines réalisations font l'objet de consultation des communautés locales. Celles-ci participent aux discussions concernant la gestion, mais la décision finale est prise par les gestionnaires. Pourtant, le code de l'environnement du Niger en son article 5 stipule que « *toute personne a le droit d'être informée sur son environnement et de participer à la prise des décisions s'y rapportant* ».

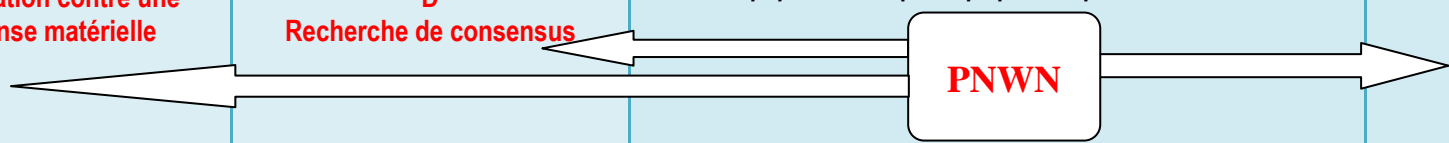
Cette sollicitation occasionnelle des populations limitrophes est sans conteste révélatrice d'une absence de cadre de concertation et de compte rendu, et par conséquent d'un gap communicationnel. Ainsi, les riverains ignorent les résultats des actions menées par les gestionnaires. Mais aussi, la négligence de l'opinion des communautés locales pourrait porter préjudice à l'atteinte de l'objectif escompté. Car, il peut s'en suivre des problèmes d'appropriation et donc, un refus de coopération avec l'instance de gestion. D'où une accentuation des activités de dégradation de l'aire et de sa biodiversité. Toutefois, le respect des prescriptions du code de l'environnement pourrait être une aubaine pour améliorer la participation communautaire et les rapports entre riverains et forestiers.

### **II-3- Degré d'implication des populations riveraines**

De nombreuses aires protégées dans les pays en développement ont recours à la consultation comme forme de participation des communautés locales. Ce qui réduit l'influence des initiatives de celles-ci. Car consulter aide simplement à obtenir des informations mais exclut les consultés de la prise de décision finale. Cela dit, et selon les entretiens auprès des gestionnaires, les riverains du PNWN ne prennent pas part aux décisions. Ils bénéficient par ailleurs de 50% des retombées économiques de l'aire protégée dont ils profitent souvent d'activités lucratives. Cette forme d'implication, à la fois consultative et intéressée, est représentative d'un faible engagement de la population dans la conservation des ressources du patrimoine protégé. Elle est illustrée par le tableau 6.

Tableau 6 : Correspondance entre typologies de participation et degré d'implication.

| Typologie de BASS <i>et al.</i> (1995)  | Typologies de POISSON (2009)              | Degré de participation locale et rôle de la communauté  | Typologie de l'UICN (2010)  |                  |
|---|---|---|---|------------------|
| La participation passive  | <b>A</b><br>Participation minimale        | <p><b><u>Faible</u></b></p> <p>La participation se résume à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-la réception des bénéfices de la part des responsables de l'Aire Protégée;</li> <li>-la coopération avec les gestionnaires dans la protection des ressources de l'Aire.</li> </ul> <p><b>La population ne participe pas à la prise de décisions</b></p> | Informer  |                  |
| La participation basée sur la fourniture d'informations                             | <b>B</b><br>Participation informelle      |   | <p><b><u>Moyen</u></b></p> <p>Les communautés coopèrent avec les autorités publiques dans la gestion de l'Aire Protégée ou de la ressource dont il s'agit.</p> <p><b>La population participe à la prise de décisions.</b></p> | <b>Consulter</b> |
| La participation par la consultation  | <b>C</b><br>Participation consultative    |   |   |                  |
| <b>La participation contre une récompense matérielle</b>                            | <b>D</b><br><b>Recherche de consensus</b> |   |   |                  |
| La participation fonctionnelle  | <b>E</b><br>Négociation                   | <p><b><u>Moyen</u></b></p> <p>Les communautés coopèrent avec les autorités publiques dans la gestion de l'Aire Protégée ou de la ressource dont il s'agit.</p> <p><b>La population participe à la prise de décisions.</b></p>   | Décider ensemble  |                  |
| La participation interactive  | <b>F</b><br>Partage d'autorité            |   | Agir ensemble   |                  |
| La mobilisation spontanée (ou encore auto-mobilisation ou mobilisation personnelle) | <b>G</b><br>Transfert complet d'autorité  | <p><b><u>Élevé</u></b></p> <p>Les communautés sont les principaux propriétaires, décideurs et bénéficiaires.</p> <p>Elles sont responsables de la gestion des ressources, soit à travers des droits d'usufruit (droits d'utilisation) délégués soit en devenant propriétaires à part entière.</p> <p><b>La population décide.</b></p>                             | Supporter des intérêts communautaires indépendants  |                  |



Source : BAYALA, 2013

La position du PNWN dans cette grille confirme le niveau d'implication communautaire qui y prévaut. En effet, le parc est partagé entre une « participation contre une récompense matérielle », celle de type « consultatif » et celle dominée par la « recherche de consensus ». Or, le tableau de correspondance indique que ces trois différents niveaux correspondent à un « degré de participation locale faible ». Par conséquent, il peut être conclu qu'au PNWN, le degré d'implication des populations riveraines est faible.

Cela pourrait être imputable à un manque de volonté de la part des gestionnaires d'associer une population qui pour eux ignore les règles de préservation des ressources. Les travaux de terrain permettent de stipuler que dans ce parc, c'est encore la gestion répressive qui prédomine. Les mentalités sont encore figées sur le fait que seuls les gardes forestiers peuvent maintenir l'intégrité du parc. A ce propos, ZONGO COMBASSET (2005) pense que pour l'Etat et les forestiers, les aires protégées à l'image du parc sont les derniers vestiges d'une nature sauvage surexploitée et en voie de disparition qu'il faut protéger à tout prix contre toute exploitation. Et cela se justifie par le fait que les gestionnaires ne soient uniquement que des forestiers. Ceux-ci sont d'ailleurs appuyés par des éco-gardes qui sont aussi formés pour réprimander. Un agent de la direction en charge du parc trouvait cela légitime quand il s'exprima lors d'un entretien en ces termes : « *que serait le parc aujourd'hui s'il n'y avait pas les forestiers ?* ».

Mais, cette situation pourrait s'expliquer aussi par le fait que le processus d'implication des communautés riveraines soit très récent. En effet, selon les entretiens, il aurait réellement débuté avec le programme ECOPAS (en 2001) pour lequel c'était un des objectifs. D'ailleurs, POISSON (2009) pense qu'il faut considérer que le mode de gestion participative est encore jeune et qu'il représente un apprentissage continu. Et c'est pourquoi JOIRIS (2000) cité par M'BETE (2003) aborde dans le même sens pour dire que bien souvent la répression est effective sur le terrain, alors que tout ce qui concerne la gestion participative n'en est qu'au stade de projet ou d'expérimentation.

Cette approche, novatrice pour les populations périphériques longtemps marginalisées, avait été accueillie favorablement par elles. Car, tous les responsables villageois interviewés ont mentionné le bien fondé de ce programme dont la fin suscite en eux un désespoir. Il conviendrait alors de pérenniser les acquis en poursuivant le processus d'implication des riverains dans la gestion de l'aire protégée.

### III- PERSPECTIVES D'AMELIORATION DE LA GESTION PARTICIPATIVE DU PARC NATIONAL DU W DU NIGER

Le maintien de la biodiversité du PNWN est compromis en majorité par des pressions anthropiques. Parmi celles-ci, les populations environnantes ont une part de responsabilité. Cela pourrait être la résultante de leur faible implication dans la gestion. Cependant, il existe des atouts qui pourraient favoriser l'accroissement de cette participation. Pour sauvegarder ce patrimoine faunique et végétal, il conviendrait par ailleurs d'adopter des mesures qui viseront notamment à motiver et à encourager les acteurs locaux à une forte participation.

#### III-1- Atouts pour une meilleure implication des riverains

##### III-1-1- Perception des riverains vis-à-vis du parc

Selon le constat fait sur le terrain et les enquêtes réalisées, le PNWN représente une source d'emplois et de formations pour bon nombre de riverains. A ce sujet, 100% des enquêtés ont reconnu que le parc leur est bénéfique en termes de microprojets, d'emplois et de formations. En effet, les métiers de guide et d'éco-garde au sein du parc sont exercés par des riverains. En outre, pour la réalisation des travaux d'aménagement des pistes et salines, des feux d'aménagement et autres travaux nécessitant une main d'œuvre, les populations locales sont consultées. Celles-ci bénéficient ainsi d'emplois temporaires rémunérés. Mais également, beaucoup de groupements villageois auraient bénéficié de formations dispensées par l'administration du parc, ou par des ONG ou projets ayant intervenu dans le parc (ECOPAS, Africa 70, Programme WAP,...). Ces formations seraient relatives à l'apiculture, au maraîchage, à la lutte contre les feux de brousse, etc. Aussi, deux (2)<sup>7</sup> sur quatre (4) villages visités ont-ils bénéficié de microprojets d'électrification par panneaux solaires. Et des forages pour l'accès à l'eau potable ont été implantés dans trois (3)<sup>8</sup> de ces localités.

C'est donc à ce titre que les riverains enquêtés considèrent le parc comme leur patrimoine. C'est pour eux une source de revenus et un espoir pour un développement futur de la zone. D'ailleurs, 100% des enquêtés pensent qu'il doit être sauvegardé pour que leurs enfants puissent aussi en profiter. Les conséquences d'une dégradation totale de l'aire seraient désastreuses, disent-ils. « *C'est grâce au parc que notre village est connu et aidé par les touristes* », ajoutent-ils. Cette perception positive témoigne d'un désir des populations locales de toujours bénéficier de l'existence du parc. Cela pourrait contribuer grandement à les impliquer davantage et efficacement à la gestion.

---

<sup>7</sup> Baniguitti et Moli

<sup>8</sup> Allambaré, Baniguitti et Moli

**Photo 8 et 9** : Panneaux solaires installés sur des cases à Molli et Baniguitti.



Crédit photo : Bayala, 2012.

### ***III-1-2- Organisations d'acteurs locaux de gestion : éco-gardes, guides, apiculteurs***

La présence d'associations telles celles des éco-gardes, des guides, des apiculteurs peut être considérée comme la manifestation d'une volonté des riverains de conserver le PNWN. Ces acteurs œuvrent aux côtés des gestionnaires pour protéger la biodiversité de la réserve dont ils profitent. Ils s'y investissent, soit en participant aux activités de gestion, soit en exerçant leurs travaux de subsistance dans le respect des règles d'usage des ressources à la périphérie (miel par exemple). Ces comportements, assimilables à des prémices d'une réelle appropriation, pourraient conduire à une participation plus poussée de ces riverains à la gestion de l'aire protégée.

### ***III-1-3- Engouement des riverains***

Tous les riverains enquêtés (100%) ont manifesté le désir d'offrir leur aide pour la conservation du parc. En effet, tous ont reconnu l'importance de l'approche participative, mais avouent ne pas être suffisamment impliqués par les gestionnaires. En outre, un chef de village sur trois interviewés a déclaré ne pas être satisfait du mode d'implication qui prévaut. Tous ces acteurs auraient souhaité avoir un plus grand rôle à jouer dans la gestion. Un tel engouement nécessiterait une attention soutenue dans l'établissement des plans d'aménagement et de gestion, et dans l'exécution des projets. L'attribution d'une fonction plus importante à ces populations pourrait améliorer l'état de la conservation des ressources.

### ***III-1-4- Textes de loi***

L'existence du code de l'environnement et de la loi n°2004-040 du 8 juin 2004 portant régime forestier au Niger est salubre et favorable à une participation communautaire à la conservation. En effet, ces textes légaux clarifient en plusieurs articles, les droits et devoirs des citoyens en matière d'implication dans la gestion de leurs environnements (cf. Chapitre II/ IV).



## **III-2- Recommandations**

### ***III-2-1- Options des retombées directes pour les populations***

#### ➤ Développer le tourisme par les écomusées

Il serait profitable, pour le parc et les communautés locales, d'établir des écomusées dans les villages les plus proches de l'aire et les plus accessibles. En effet, de telles infrastructures à Allambaré et à Molli pourraient permettre d'élargir le circuit touristique jusqu'aux villages. Ainsi, les touristes, en plus des richesses de la nature, découvriront les cultures et les réalités des populations villageoises. Cette association du tourisme communautaire et de l'écotourisme pourrait être un pilier du développement de ces localités et une incitation à davantage d'implication de ces riverains dans la sauvegarde du PNWN.

Les écomusées pourraient être gérés par les communautés locales qui y exposeront des illustrations (dessins, statuettes, porte-clés, etc.) d'animaux sauvages et autres produits artisanaux. Toutefois, elles devront être assistées par les gestionnaires du parc. Cette option pourrait donc être une des solutions idoines pour l'amélioration des conditions de vie et la lutte contre la pauvreté. Toute chose pouvant occasionner la réduction des pressions exercées sur le patrimoine protégé.

#### ➤ Promouvoir les activités génératrices de revenus

Certaines activités illégales comme le braconnage sont dues à une pauvreté des riverains. Ceux-ci y ont recours pour leur subsistance. Une politique de promotion d'activités génératrices de revenus et/ou l'octroi de microcrédits pourrait aider ces populations à lutter contre la misère et la faim. Effectivement, des activités comme le petit commerce (boutique), la production de savon ou de beurre de karité, la coiffure, la menuiserie, le jardinage pourraient profiter aux populations riveraines en termes de retombées économiques. Cela aura par ailleurs pour conséquence de réduire les agressions faites au parc, notamment la chasse et la cueillette.

### ***III-2-2- Options des mesures institutionnelles***

#### ➤ Redynamiser les institutions locales

La redynamisation (en confiant des rôles dans les aménagements) de structures locales telles les associations et les groupements, à l'instar de l'Association pour la Redynamisation de l'Élevage au Niger (AREN), celle des apiculteurs et les Commissions Foncières de base (CoFo), serait un atout pour les concertations entre les gestionnaires d'aires protégées et les communautés. En effet, la présence d'organisations du genre permet d'avoir toutes les parties prenantes lors des échanges. Cela permet aussi de recueillir les points de vue et de susciter la collaboration de tous les acteurs dans la gestion des ressources naturelles, notamment celles du parc. Cette dynamique permettra également de mettre en valeur les savoirs locaux, c'est-à-dire de les mettre à profit pour le maintien de la biodiversité. Cela dit, il pourrait être créé par la même occasion, un conseil villageois pour la

gestion des ressources du parc. Cet organe local constituerait pour les gestionnaires un allié de taille pour la conservation. Et pour la population, il serait le symbole d'une meilleure considération et d'une responsabilisation légitime, si toutefois cette instance peut intervenir dans les prises de décision.

Par ailleurs, une plus grande considération des chefs de villages dans les stratégies serait avantageuse pour la conservation. Etant les plus hautes autorités traditionnelles de leurs localités, ils sont respectés et obéis. Par conséquent, ils ont le pouvoir de prendre des décisions favorables au maintien du parc dans leurs zones.

➤ Renforcer les capacités des populations en suivi communautaire des ressources : les centres d'alphabétisation

Il s'agit ici de passer par les centres d'alphabétisation pour sensibiliser davantage les populations sur les questions environnementales. Ils pourraient renforcer leur niveau de compréhension des phénomènes environnementaux et leur permettre d'appréhender au mieux les causes de dégradation de la nature. Ainsi, ils contribueront à inculquer aux communautés riveraines les comportements et les règles qui concourent à la sauvegarde de la réserve de biodiversité. Cela entraînerait une meilleure appropriation des espaces protégés par les populations. D'où une surveillance accrue des ressources naturelles par celles-ci. En outre, ces cadres aideront à susciter un esprit plus écologique au sein des villages et surtout à renforcer leur coopération avec les gestionnaires d'aires protégées en générale et du PNWN en particulier. En somme, l'atteinte d'un degré élevé de participation communautaire nécessite que les populations locales soient suffisamment instruites et bien éclairées sur les questions environnementales. Alors, elles pourraient être elles-mêmes garantes de la gestion durable de leur patrimoine.

➤ Améliorer le statut des éco-gardes : engagement de la commune et création d'un cadre de concertation

Les entretiens ont révélé que les éco-gardes n'ont pas un statut légal qui leur permet de bénéficier d'un salaire mensuel de la part de l'Etat. Ces derniers, voués à la cause du PNWN, ont été recrutés par des projets qui leur versaient 40000 FCFA le mois. A la fin des projets, ils sont restés quand bien même leurs conditions sont devenues difficiles. « *Nous ne gagnons pratiquement rien et nous n'arrivons plus à subvenir à nos besoins* » s'expriment-ils. En effet, ils ne bénéficieraient que de 25% des transactions en cas de prise de délinquants. Mais, leur dévouement est dû au fait qu'ils gardent l'espoir d'être intégrés dans le corps forestier. Chose difficile à réaliser, voire irréalisable, d'après les responsables du parc. Ainsi, face à une telle illusion, des mesures seraient nécessaires pour améliorer la situation des éco-gardes et maintenir leur dévotion. Ils pourraient être reconnus comme une police spécifique au PNWN dont les salaires proviendraient des retombées économiques de l'aire protégée perçues par la mairie de Tamou. C'est-à-dire qu'une partie des 50% qui reviennent à

la commune pourrait servir de paie aux éco-gardes. Cela pourrait être considéré comme la manifestation concrète d'une appropriation de l'aire protégée par la municipalité, sa contribution à la gestion et voire, les prémices d'une participation fonctionnelle ou d'une gestion concertée. Cette mesure pourrait également contribuer à améliorer l'image que les populations ont du parc, et partant, leur collaboration avec les gestionnaires.

Ainsi, il pourrait être créé un cadre de concertation réunissant tous les acteurs (le service forestier, le conseil villageois préalablement cité, la mairie et les ONG), avec un calendrier régulier de rencontre et de compte rendu. De cette façon, toutes les parties prenantes se sentiront concernées et s'investiront davantage pour le succès des actions entreprises. Ce serait aussi le moyen pour combler le déficit communicationnel entre gestionnaires et populations riveraines. La figure 5 présente un modèle de cadre de concertation qui pourrait être mis en place.

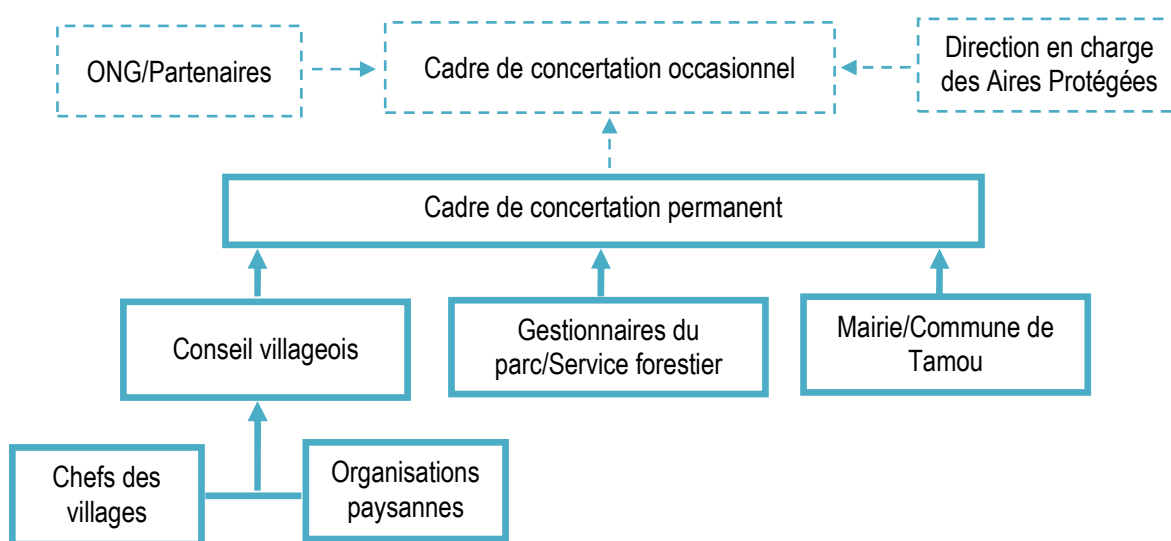


Figure 5 : Modèle de cadre de concertation

Source : Bayala, 2013

Le mécanisme de gestion du parc, illustré par la figure 5 met en évidence deux instance de concertation. Le premier organe est dit cadre de concertation permanent : il réunit tous les acteurs locaux et fonctionne de façon régulière. Quand au second (cadre de concertation occasionnel), en plus des acteurs locaux, il implique les partenaires et/ou ONG externes qui sont en exercice dans le parc. Il ne se réunit qu'en cas de nécessité.

➤ Affermir l'engagement de l'Etat vis-à-vis du PNWN

Vu son importance au niveau national et international, le PNWN mériterait une meilleure attention de la part des autorités gouvernementales. En effet, au plan local, il représente 80% de la biodiversité nationale et contribue à l'équilibre écologique. Aussi, participe-t-il au développement économique et au bien-être social. Au plan global, il constitue un site d'intérêt mondial. Ses différentes particularités ont permis de l'ériger en patrimoine mondial de l'UNESCO, en réserve de biosphère, en site Ramsar. En outre, ce parc constitue un élément considérable de la politique internationale. Il permet

une certaine visibilité du pays dans le monde et renforce la coopération entre le Niger et l'extérieur. De ce fait, le PNWN devrait être l'objet d'une plus grande considération. Une amélioration des conditions de vie des gestionnaires pourrait aider à mieux exécuter les tâches. Les observations sur le terrain ont permis de constater entre autres une absence d'électricité permanente, d'eau de boisson suffisamment potable, une difficulté nutritionnelle et un dispositif sécuritaire défaillant. Toutes choses dégradant considérablement le bien être de l'équipe de gestion et favorisant la démotivation et la vulnérabilité sanitaire de celle-ci. Egalement, il serait indispensable que le PNWN dispose des moyens logistiques nécessaires et une équipe plus renforcée (forestiers, environnementalistes, éco-gardes et autres spécialistes du domaine) pour sa gestion. Comme le stipule BARBERO *et al.* (2011), le parc est considéré comme une ressource naturelle qui fait partie du patrimoine de la nation. L'Etat est donc responsable de la mise en valeur durable et équilibrée de ses ressources.

Les entretiens ont par ailleurs révélé l'inexistence de fonds de réserve pouvant servir à gérer les sinistres ou autres imprévus. Ainsi, en cas de danger, le conservateur du parc devra rendre compte à la Direction de la Faune, de la Chasse et des Aires Protégées qui avise à son tour le Ministère de tutelle (Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement). C'est le Ministre qui autorise le déblocage de fonds pour les éventuelles interventions dans le parc. Aussi bien pour les sinistres que pour toute autre dépense, c'est ce principe de fonctionnement qui régit la gestion du parc. C'est ainsi que certaines activités d'aménagement ou de suivi tardent à être menées (elles sont menées hors délai) ou ne sont pas menées du fait de la lenteur de la procédure administrative. Mais également, les 30% de recettes engrangées par le parc ne profiteraient pas toujours à son aménagement comme cela devrait l'être. Selon des responsables du parc et de la Direction, il y aurait de la peine à recouvrer ces fonds. Un meilleur regard de l'Etat sur l'aire pourrait permettre de disposer de ressources facilement accessibles pour assurer une bonne gestion du PNWN. Par ailleurs, il permettrait d'assurer la continuité des activités après les projets et d'accroître les performances dans la gestion.

Le PNWN est une aire riche en diversité biologique. Il participe au développement économique et social et représente un élément important de politique internationale. Mais, celui-ci est soumis à de nombreuses pressions qui mettent en péril sa pérennité. Sa gestion est entachée par une faible implication de la population riveraine. Cet immense espace de valeurs patrimoniales pourrait disparaître si des efforts ne sont pas consentis pour son maintien. Toutefois, des possibilités existent pouvant aboutir à une amélioration du degré d'implication des communautés locales et à une meilleure conservation des ressources du parc. Cela nécessite davantage d'engagement de la part des plus hautes instances de gestion et l'adoption de mesures plus adéquates. Car selon DJIBO (2004), le statut attribué aux aires protégées, souvent plus théorique que pratique, a peu de poids en milieu rural face aux enjeux économiques et sociaux liés à la survie des populations.

## CONCLUSION GENERALE

La gestion durable des ressources naturelles et le maintien de la diversité biologique, nécessitent le concours de tous les acteurs qui influencent ces ressources et tous ceux qui en sont influencés. Au Niger cependant, la gestion participative du Parc National du W, notamment l'engagement de la population périphérique, connaît quelques insuffisances malgré des efforts préalablement consentis.

Cette étude, consacrée à la dynamique et à l'intégration des populations riveraines dans la gestion du PNWN, a permis de décrire le mode et les contraintes de gestion du site. Elle a été l'occasion d'estimer et d'analyser le niveau de participation des communautés locales à la conservation des ressources de ce patrimoine protégé. Aussi, a-t-elle permis de tester des indicateurs pour évaluer la durabilité du système de gestion qui prévaut dans le parc.

Il est ressorti des investigations que les gestionnaires de ce parc sont confrontés à des difficultés relatives aux moyens humains, techniques et financiers. En outre, la conservation des ressources est compromise par le braconnage, les feux sauvages et le pâturage illégal, auxquels s'ajoutent la pêche et la cueillette frauduleuses. Par ailleurs, l'avancée du front agricole, la pollution ménagère et la dégradation du fleuve Niger constituent des menaces qui pourraient nuire à la sauvegarde du PNWN qui pourtant possède la biodiversité la plus significative du pays (80% de la diversité biologique nationale). Cette situation est corrélée à une gestion où les communautés locales ont un rôle de faible degré à jouer. Elles ne participent qu'à travers l'exécution de travaux d'aménagement (feux précoces, pistes, salines, etc.), de guidage, et de surveillance. Et ce, contre une motivation pécuniaire. Parfois, ces parties prenantes sont simplement consultées. Cette forme de participation à la fois consultative et intéressée limite la réelle appropriation de l'aire par les populations limitrophes. D'où une persistance des activités illégales commises par celles-ci. Cependant, l'étude a aussi révélé qu'il existe des pistes, pouvant conduire à une évolution positive de la conservation.

En somme, la gestion participative est un principe à renforcer et à consolider dans le processus de conservation du PNWN. La population riveraine, malgré quelques prémices d'appropriation, est maintenue en marge des instances décisionnelles. Cette position marginale ne favorise pourtant pas l'atténuation des dégradations que subit le parc. Une telle situation pourrait être attribuée aux nombreuses contraintes qui freinent le bon développement des activités de préservation et à une application relativement récente du concept de participation communautaire. Néanmoins, un réexamen des stratégies de gestion s'impose. La considération de perspectives visant à consolider les acquis et à élever le niveau d'implication de la population périphérique serait très bénéfique pour la sauvegarde du PNWN. En effet, la cogestion ou négociation est l'option de gouvernance qui assure une plus grande chance d'aboutir à une harmonisation des stratégies de développement conçues à la base et les outils de gestion locale. Elle pourrait nécessiter d'énormes coûts en termes

de temps et de moyens, mais c'est vraisemblablement la plus sûre en raison du contexte socioéconomique et démographique de la zone, de la variabilité climatique, des conflits armés, ...qui influencent négativement la préservation et la valorisation du PNWN.

Toutefois, les formes d'organisation de la population, observées à la périphérie de l'aire protégée pour la conservation, représente un symbole fort de la volonté et de la capacité de ces acteurs locaux à se mobiliser pour la gestion de leur environnement. N'est-ce pas là une belle opportunité pour une gouvernance locale des ressources naturelles et par conséquent des espaces protégés, dans un contexte où le pays s'est lancé dans un processus de décentralisation ?

Le présent mémoire ne prétend pas être exhaustif dans l'étude de la dynamique des acteurs et de la gestion durable du Parc National du W du Niger. De ce fait, ce travail devrait être poursuivi dans le sens d'une analyse de la trilogie « savoirs locaux - dispositifs sociaux - besoins des populations ». Elle devrait donc mettre en évidence les savoirs locaux en matière de gestion des ressources naturelles. En outre, elle devrait étudier les mesures sociales existantes dans le cadre de la préservation des ressources, et identifier les besoins des communautés locales vis-à-vis de l'espace protégé.

## BIBLIOGRAPHIE

### Ouvrages, articles et mémoires

- 1- ABDOU I., 2011. *Apports du Parc National « W » du Niger sur les populations périphériques : cas du village de Molli Haoussa*. Mémoire de fin de cycle, Institut Pratique de Développement Rurale, 34 pages.
- 2- ABDOULAYE H., 2003. *Phénologie et stratégies de dispersion de quelques espèces végétales du parc W du Niger*. Mémoire de fin d'étude, Université Abdou Moumouni de Niamey, 110 pages.
- 3- AUBERTIN C. et RODARY E., 2008. *Aires protégées, espaces durables ?* IRD Editions, Marseille, 276 pages.
- 4- AUTORITE du BASSIN du NIGER, 2007. *Atlas du Bassin du fleuve Niger*. ABN, Niamey, 68 pages.
- 5- BARBERO W., BOUREIMA A., NIOSI C. O., PREATO A. et CROSATO M., 2011. *La périphérie du parc W*. Atlas anthropologique. Mediaprint, Verone, Italie. 215 pages.
- 6- DEPRAZ S., 2008. *Géographie des espaces naturels protégés. Genèse, principes et enjeux territoriaux*. Edition Armand Colin, Paris, 320 pages.
- 7- DIALLO S. C., 2008. *Décentralisation et programmes de développement en Guinée : la stratégie de communication des agents de développement communautaire dans la CRD de Diara dans la préfecture de Labe*. Section II : participation communautaire. Mémoire de Maîtrise en économie et finance, Université Général Lansana Conté de Sonfonia. Disponible sur [http://www.memoireonline.com/02/09/2007/m\\_Decimalisation-et-programmes-de-developpement-en-Guinee-la-strategie-de-communication-des-agents4.html](http://www.memoireonline.com/02/09/2007/m_Decimalisation-et-programmes-de-developpement-en-Guinee-la-strategie-de-communication-des-agents4.html)
- 8- DIRECTION de la FAUNE, de la CHASSE et des AIRES PROTEGEES (DFC/AP), 2010. *Stratégie nationale et plan d'actions pour la conservation durable des éléphants au Niger*. 75 pages.
- 9- DJIBO M., 2004. *Intégration des populations riveraines dans la gestion du parc national du w du Niger*. Mémoire de DESS, Université de Liège, 66 pages.
- 10- DUDLEY N., 2008. *Lignes directrices pour l'application des catégories de gestion aux aires protégées*. Gland, Suisse, UICN, x +96 pages.
- 11-FOURNIER A., SINSIN B. et MENSAH G. A., 2007. *Quelles Aires Protégées pour l'Afrique de l'Ouest ? Conservation de la biodiversité et développement*. IRD Editions, Paris, 27 pages.

- 12- HOCKINGS M., STOLTON S., LEVERINGTON F., DUDLEY N. et COURRAU J., (2008). *Evaluation de l'efficacité : Un cadre pour l'évaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées, 2ème édition*. Gland, Suisse, UICN, xiii + 105 pages.
- 13- HUNTER D. et HEYWOOD V., 2011. *Crop Wild Relatives, a manual of in situ conservation*. 440 pages.
- 14- INSTITUT INTERNATIONAL pour l'ENVIRONNEMENT et le DEVELOPPEMENT (IIED), 2009. *Gestion communautaire des ressources naturelles en Afrique. Impacts expériences et orientations futures*. Ed. IIED (Royaume-Unis), 241 pages.
- 15- KONATE S. et YACE P., 2001. *Favoriser une gestion participative des aires protégées et un partage équitable de leurs produits*. Fiche D5, 7 pages.
- 16- M'BETE R. A., 2003. *La gestion participative des Aires Protégées (faune et flore) en Afrique. Etude de cas : la gestion participative du sanctuaire de gorilles de Lossi au Congo Brazzaville*. Mémoire de fin d'étude, Université de Liège, 83 pages.
- 17- MANCERON S., 2005. *La diversité et les modes d'utilisation des aires de pâturage dans la zone périphérique du parc du W du Niger*. Mémoire de DEA de Géographie, Université Abdou Moumouni de Niamey, 94 pages.
- 18- MANCERON S., 2011. *Intervenir en périphérie pour la conservation des aires protégées : réexamen d'un postulat. La situation du parc du W et des éleveurs mobiles*. Thèse de Doctorat de Géographie, Université Paris Ouest Nanterre-La Défense, 586 pages.
- 19- MARIE J., MORAND P. et N'DIM H., 2007. *Avenir du fleuve Niger*. IRD Editions, Paris, 748 pages.
- 20- MENGUE-MEDOU C., 2002. « Les aires protégées en Afrique : perspectives pour leur conservation ». *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Volume 3 Numéro 1 | avril 2002, mis en ligne le 01 avril 2002, consulté le 27 septembre 2012. URL : <http://vertigo.revues.org/4126> ; DOI : 10.4000/vertigo.4126.
- 21- MOUSSA M., 2010. *Impacts des activités illégales dans le parc régional « W » du Niger et propositions de mesures de lutte*. Mémoire de fin de cycle, Institut Pratique de Développement Rural, 36 pages.
- 22- NGUINGUIRI J-C., 1999. « Les approches participatives dans la gestion des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale ». *Revue des initiatives existantes*. Occasional paper n°23, CIFOR, 28 pages.
- 23- POISSON J., 2009. *Impact de la gestion participative sur l'efficacité de conservation dans les parcs nationaux des pays sous-développés*. Mémoire de maîtrise en écologie internationale et environnement, Université de Sherbrooke (Québec, Canada), 121 pages.



- 24-PROGRAMME ECOSYSTEMES PROTEGES en AFRIQUE SUB-SAHARIENNE (ECOPAS), 2005. *Plan d'aménagement et de gestion de la réserve de biosphère transfrontalière W-2006-2010*. Volume I : Etat des lieux, 228 pages.
- 25-PROGRAMME ECOSYSTEMES PROTEGES en AFRIQUE SUB-SAHARIENNE (ECOPAS), 2005. *Plan d'aménagement et de gestion de la réserve de biosphère transfrontalière W-2006-2010*. Volume II : Stratégie, 52 pages.
- 26-PROGRAMME ECOSYSTEMES PROTEGES en AFRIQUE SUB-SAHARIENNE (ECOPAS), 2005. *Plan d'aménagement et de gestion de la réserve de biosphère transfrontalière W-2006-2010*. Volume III : Mise en œuvre, 163 pages.
- 27-RAMADE F., 2006. *Dictionnaire encyclopédique de l'écologie et des sciences de l'environnement*. Ed. Duno, Paris, 1075 pages.
- 28-RAVAOHARISOA RABVOHITRA M. V., 2009. *Participation locale dans la gestion des ressources naturelles*. Mémoire de fin d'études, Université d'Antananarivo, 81 pages.
- 29-RODARY E., CASTELLANET C., et ROSSI G., 2003. *Conservation de la nature et développement. L'intégration impossible ?*. Editions Karthala et Gret, Paris, 308 pages.
- 30-THOMAS L. et MIDDLETON J., 2011. *Lignes directrices pour la planification de la gestion des aires protégées*. Gland, Suisse, UICN, x + 67 pages.
- 31-TRIPLÉ P., 2009. *Manuel de gestion des Aires Protégées d'Afrique Francophone*. Awely, Paris, 1234 pages.
- 32-UNION INTERNATIONALE pour la CONSERVATION de la NATURE (UICN), 2010. *La lettre des Aires Protégées en Afrique de l'Ouest n°35 « écotourisme et conservation »*. 7 pages.
- 33-UNION INTERNATIONALE pour la CONSERVATION de la NATURE (UICN), 2010. *Parcs et réserves du Niger. Evaluation de l'efficacité de la gestion des Aires Protégées*. Ouagadougou, Burkina Faso, 78 pages.
- 34-YAMEOGO L., 2010. « Diversité d'appropriation des approches participatives dans la gestion des Aires Protégées de Gonsé et de la Comoé-Léraba (Burkina Faso) ». In *Cahiers du CERLESHS*, tome XXV, n°35, janvier 2010, pp. 45-69.
- 35-YELKOUNI M., 2005. « La gestion communautaire : une alternative pour la forêt de Tiogo au Burkina Faso ». In *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n°4 (2005), pp. 557-578.
- 36-ZONGO COMBASSET H., 2005. *Etude de la situation communicationnelle sur les textes réglementaires de la transhumance dans la zone d'intervention du programme régional Parc W/ECOPAS*. Mémoire de Maîtrise, Université de Ouagadougou, 137 pages.

## Rapports et textes de loi

- 37-AICHATOU D. A., 2009. *Techniques de dénombrement des grands mammifères au Parc National W*. Rapport de stage, 32 pages.
- 38-AMADOU B., 2008. *Etude sur l'impact des activités humaines dans la périphérie de la réserve transfrontalière de biosphère du W*. Rapport final, 28 pages.
- 39-BOUCHE P. et al., 2004. *Recensement aérien total de l'Ecosystème "W"-Arli-Pendjari-Oti-Mandouri-Kéran (WAPOK)*. Rapport définitif. 115 pages.
- 40-CELLULE REGIONALE DE COORDINATION (ECOPAS), 2002. *Rapport de mission relative à l'auto formation des cadres du programme ECOPAS, responsables de la gestion participative dans la périphérie du parc w au Benin, Burkina Faso et Niger*. Rapport provisoire, 59 pages.
- 41-ECOSYSTEMES PROTEGES en AFRIQUE SUB-SAHARIENNE (ECOPAS), 2002. *Mission d'appui pour la mise en œuvre d'une stratégie de gestion participative de la périphérie du Parc W (Benin, Burkina Faso, Niger)*. Rapport définitif, 79 pages.
- 42-ECOSYSTEMES PROTEGES en AFRIQUE SUB-SAHARIENNE (ECOPAS), 2002. *Mission d'appui pour la formulation d'une stratégie de gestion participative de la périphérie du Parc W (Benin, Burkina Faso, Niger)*. Rapport définitif, 71 pages.
- 43-LOI N°2004-040 DU 8 JUIN 2004 PORTANT REGIME FORESTIER AU NIGER. 24 pages.
- 44-OUEDRAOGO et al., 2004. *Etude sur l'élaboration d'un système d'Information-Education-Communication (IEC) pour le Programme de conservation à base communautaire de la biodiversité dans les zones d'influence du complexe des Parcs W-Arly-Pendjari (Bénin-Burkina Faso- Niger)*. Rapport, 157 pages
- 45-PROGRAMME KANDADJI de Régénération des Ecosystèmes et de Mise en Valeur de la Vallée du Niger, 2006. Rapport environnemental. 120 pages.
- 46-CODE de L'ENVIRONNEMENT de la REPUBLIQUE du NIGER, 1998. 16 pages.

## ANNEXES

Annexe 1: RECETTES TOURISTIQUES DU PARC DE 1990 A 2011

| <b>Années</b> | <b>Recettes (FCFA)</b> | <b>Années</b> | <b>Recettes (FCFA)</b> |
|---------------|------------------------|---------------|------------------------|
| 1990          | 6871000                | 2001          | 4794500                |
| 1991          | 4422000                | 2002          | 6943750                |
| 1992          | 2404000                | 2003          | 8422750                |
| 1993          | 3104000                | 2004          | 7046250                |
| 1994          | 4398000                | 2005          | 6234750                |
| 1995          | 7280000                | 2006          | 16666925               |
| 1996          | 6303000                | 2007          | 14920000               |
| 1997          | 5719000                | 2008          | 13917000               |
| 1998          | 4136000                | 2009          | 11083000               |
| 1999          | 4552000                | 2010          | 10254000               |
| 2000          | -                      | 2011          | 5590000                |

Source : PNWN, 2012

Annexe 2: REVENUS SUR CONTRATS DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT

| <b>Années</b> | <b>Activités</b>    | <b>Contrats (FCFA)</b> | <b>Nombre d'unités</b> | <b>Nombre de personnes impliquées</b> | <b>Revenu moyen par personne (FCFA)</b> |
|---------------|---------------------|------------------------|------------------------|---------------------------------------|---|
| 2006          | Réfection de pistes | 9000000                | 11 pistes              | 200                                   | 45000                                   |
|               | Feu d'aménagement   | 1000000                | 4 feux                 | 50                                    | 20000                                   |
| 2007          | Réfection de pistes | 9000000                | 12 pistes              | 240                                   | 37500                                   |
|               | Feu d'aménagement   | 1000000                | 4 feux                 | 50                                    | 20000                                   |
| 2008          | Réfection de pistes | 9000000                | 10 pistes              | 200                                   | 45000                                   |
|               | Feu d'aménagement   | 1000000                | 4 feux                 | 50                                    | 20000                                   |
| 2009          | Réfection de pistes | 9000000                | 5 pistes               | 100                                   | 90000                                   |
|               | Feu d'aménagement   | 1000000                | 4 feux                 | 50                                    | 20000                                   |
| 2010          | Réfection de pistes | 3000000                | 3 pistes               | 60                                    | 50000                                   |
|               | Feu d'aménagement   | 1000000                | 4 feux                 | 50                                    | 20000                                   |

Source : PNWN, 2012.

**Photo 10 :** Dispositif sécuritaire défaillant



**Photo 11 :** Eaux de boisson du parc et de l'hotel Tapoa



Crédit photo: Bayala, 2012.

### Annexe 3: GUIDE D'ENTRETIEN AUPRES DU RESPONSABLE FORESTIER (gestionnaires du parc)

Nom :..... Fonction :.....Durée :.....

#### I- LE MODE DE GESTION DU PARC

##### **Les aménagements**

- 1- Le parc dispose-t-il de plans d'aménagements ? oui non
- 2- Si oui, sont-ils régulièrement révisés ? Et à quelle fréquence ?.....
- 3- Sur quelles bases d'informations élaborez-vous ces plans ?.....
- 4- Tenez-vous compte des intérêts des populations dans ces plans ? .....
- 5- Quels sont les types d'aménagement que vous faites au sein du parc (faune, végétation, points d'eau, prélèvements.....).....
- 6- Y a-t-il des aménagements récemment faits ? lesquels ?.....
- 7- Comment se fait la gestion de la zone tampon ? Y a-t-il une autorité en charge de son développement économique ?.....

##### **La surveillance et la répression**

- 8- Comment assurez-vous la surveillance du parc ? .....
- 9- Quelle est la fréquence des patrouilles de surveillance ?.....
- 10- Quelles sont les sanctions ou amende en cas d'infraction dans le parc ?.....
- 11- Comment assurez-vous la protection des espèces rares ou en danger ?.....

##### **Les acteurs de la gestion**

- 12- Y a-t-il plusieurs acteurs qui participent à la gestion actuelle du parc ?.....
- 13- Qui sont-ils et quel est le rôle de chaque acteur ?.....
- 14- Y a-t-il une bonne cohabitation entre ces acteurs ? sinon pourquoi ?.....
- 15- Quel était le mode de gestion avant l'approche participative ? Quelle appréciation faites-vous de cette gestion ?.....
- 16- Comment trouvez-vous la gestion participative ?.....
- 17- Cette gestion a-t-elle amélioré l'état du parc ou facilité sa gestion?.....

##### **La valorisation du parc**

- 18- Quelles sont les activités de valorisation du parc ?.....
- 19- Les revenus générés sont-ils satisfaisants ?.....
- 20- Quels sont les revenus engrangés l'an passé par activité ?.....
- 21- Quelle est la destination de ces revenus (part de l'Etat ? part du parc ? part de la commune ?)

##### **L'éducation environnementale**

- 22- Entrenez-vous des activités d'éducation à l'environnement à l'endroit des populations riveraines ? Si oui lesquelles.....
- 23- Ces populations se sentent-elles intéressées ?.....

## II- LA PERCEPTION DU PARC PAR LA POPULATION LOCALE

- 24- Quels sont les usages qui sont fait du parc par les riverains (religieux ? sociaux ?) ?....
- 25- Ont-ils un accès facile pour ces besoins ?.....
- 26- Qu'est-ce qui leur est autorisé dans le parc et qu'est-ce qui ne l'est pas ?.....
- 27- Les riverains ont-ils des comportements favorables à la gestion du parc ? si oui lesquels ? si non pourquoi ?.....
- 28- Y a-t-il des riverains qui travaillent avec vous pour la gestion du parc ? Que font-ils ?
- 29- Pensez-vous que les populations riveraines ont conscience des enjeux de la dégradation du parc ? pourquoi ?.....
- 30- Les populations lient-elles leur avenir et celui de leurs enfants au parc ? Pourquoi ?....

## III- LES POTENTIELLES MENACES

### La pression démographique

- 31- Quel est l'état de la démographie à la périphérie du parc ?.....
- 32- Constatez-vous une réduction des surfaces cultivables et du pâturage ?.....
- 33- Les politiques agricoles favorisent-elles l'agriculture dans la zone ? Comment ?
- 34- Quelles en sont les conséquences actuelles et futures sur le parc selon vous ?...
- 35- Quel est le niveau de conflits liés à la zone tampon ?.....

### La variabilité climatique

- 36- Quel est l'état de la pluviométrie dans la zone ?.....
- 37- Quel est l'impact de la variabilité climatique sur les écosystèmes du parc ?.....
- 38- Y a-t-il des espèces qui ont disparu (faune, flore) ? si oui lesquelles ?.....
- 39- Avez-vous constaté de nouvelles pathologies sur la faune et/ou sur la flore ? lesquelles ?.....
- 40- Avez-vous constaté un changement significatif dans la structure du parc ? Si oui depuis quand ? Qu'est-ce qui a changé ?.....
- 41- Y a-t-il un changement dans la qualité de l'eau des cours d'eau ? N'y a-t-il pas de contamination chimique qui affecte la chaîne alimentaire et l'écosystème ? Qu'en est-il de la quantité d'eau du bassin versant ?.....
- 42- Comment luttez-vous contre l'érosion et les autres formes de dégradation des sols ? Les résultats sont-ils encourageant ?.....

### Les capacités techniques et financières

- 43- Le personnel de gestion est-il suffisant ?.....
- 44- Est-il suffisamment compétent pour assurer une bonne gestion du parc ?.....
- 45- Disposez-vous de suffisamment de moyens financiers pour assurer une gestion adéquate (avez-vous un financement ?) ?.....
- 46- Y a-t-il un fond de secours disponible en cas de sinistre ?.....
- 47- Les recettes engrangées par le parc permettent-elles de faire face aux dépenses ? (chiffres)
- 48- Quelle comparaison faites-vous de la gestion du temps de ECOPAS et maintenant ?...
- 49- Quel est l'état de la corruption au niveau du parc ?.....
- 50- Comment luttez-vous contre cela ?.....

Quelles sont vos recommandations et suggestions pour une meilleure gouvernance du parc ?

## Annexe 4: GUIDE D'ENTRETIEN AUPRES DES RESPONSABLES LOCAUX

Nom : ..... Fonction : ..... Durée : .....

### I- LA GESTION DU PARC

- 1- Participez-vous à la gestion du parc ?.....
- 2- Quel est votre rôle dans cette gestion ?.....
- 3- Etes-vous consulté pour l'élaboration des plans d'aménagement ?.....
- 4- Que pensez-vous du mode de gestion actuel du parc ? pourquoi ?.....
- 5- Quels sont selon vous les avantages de la gestion participative ?.....
- 6- Avez-vous enregistré des conflits entre différents usagers de la zone tampon ? Ces conflits sont-ils fréquents ? de grandes envergures ?.....

- 7- Avez-vous connaissance des activités génératrices de revenus du parc ?.....
- 8- Quelle est la part de la commune dans les revenus générés par le parc ?.....
- 9- Pensez-vous que la répartition des revenus soit équitable ?.....
- 10- La population profite-t-elle du parc en termes d'emplois et de formations ? Précisez !

#### II- LA PERCEPTION DE LA POPULATION

- 11- Quels sont les usages qui sont fait du parc par les riverains (religieux ? sociaux ?) ?.....
- 12- Ont-ils un accès facile pour ces besoins ?.....
- 13- Qu'est-ce qui leur est autorisé dans le parc et qu'est-ce qui ne l'est pas ?.....
- 14- Les riverains ont-ils des comportements favorables à la gestion du parc comparé à autres fois ? si oui lesquels ? si non pourquoi ?.....
- 15- Pensez-vous que les populations riveraines ont conscience des enjeux de la dégradation du parc ? pourquoi ?
- 16- Les populations lient-elles leur avenir et celui de leurs enfants au parc ? Pourquoi ?.....

#### III- LES POTENTIELLES MENACES

- 17- Quel est l'état de la démographie dans votre zone (chiffres) ?.....
- 18- A quoi cela est due ?.....
- 19- Quelles en sont les conséquences sur les ressources disponibles ?.....
- 20- Quelle conséquence y a-t-il sur le parc, maintenant et à long terme ?.....
- 21- Y a-t-il une forte migration dans la zone ? (statistiques).....
- 22- Quelles sont les activités menées par les riverains et qui peuvent nuire à la survie du parc ?...  
Recommandations et suggestions pour une meilleure gouvernance du parc ?...

### Annexe 5: QUESTIONNAIRE ADRESSE AUX ASSOCIATIONS VILLAGEOISES

- 1- Depuis quand existez-vous en tant que association ?.....
- 2- Quelle(s) activité(s) menez-vous ?  
Agriculture Elevage Pêche Chasse Autre (précisez)
- 3- Disposez-vous d'encore suffisamment de ressources à exploiter? Oui Non
- 4- Avez-vous accès au parc ? oui non
- 5- Si oui quel type d'activité vous y menez ?  
Chasse pêche cueillette Autre (précisez).....
- 6- Etes-vous autorisés à y mener ces activités ? oui non
- 7- Que pensez-vous de l'état actuel du parc ? Peu dégradé très dégradé pas dégradé
- 8- Si dégradé, qu'est-ce qui a changé ?.....
- 9- Qu'est-ce qui en est la cause selon vous ?  
Activités humaines Climat Les deux Autre (précisez).....
- 10- Que pensez-vous de la manière dont elle est gérée ?  
Bonne Pas bonne Pourquoi ? .....
- 11- Participez-vous à la gestion du parc ? Oui Non Si oui comment ?.....
- 12- Quelles sont vos relations avec les autres acteurs?.....
- 13- Savez-vous pourquoi le parc est protégé ? Oui Non si oui dites pourquoi.....
- 14- Avez-vous la même perception du parc il ya 10 ans et maintenant ?  
Oui Non Pourquoi ?.....
- 15- Pensez-vous que le parc soit aussi votre patrimoine ? Oui Non Pourquoi ?.....
- 16- La présence du parc vous permet-elle de bénéficier d'emplois et de formations ?  
Oui Non si oui lesquels ?.....
- 17- Pensez-vous que le parc soit vraiment important pour vous et pour vos enfants ?  
Oui Non Pourquoi ?.....
- 18- Quelles seront selon vous les conséquences sur votre survie si le parc venait à disparaître ?.....
- 19- Vos enfants reçoivent-ils des enseignements pour la gestion des ressources naturelles ? Oui Non  
Si oui par qui ?.....

- 20- Seriez-vous favorables à ce qu'on ne protège plus le parc et que chacun l'utilise à sa guise ? Oui Non  
Pourquoi ?.....

Que proposez-vous pour améliorer la gestion et la protection du parc ?.....

### Annexe 6: QUESTIONNAIRE ADRESSE A LA POPULATION

- 1- Quelle(s) activité(s) menez-vous ?  
Agriculture Elevage Pêche Chasse Autre (précisez).....
- 2- Disposez-vous d'encore suffisamment d'espace de culture et de pâturage ? Oui Non
- 3- Avez-vous accès au parc ? oui non
- 4- Si oui quel type d'activité vous y menez ? Religieuse Autre (précisez)
- 5- Etes-vous autorisés à y mener ces activités ? oui non
- 6- Que pensez-vous de l'état actuel du parc ? Peu dégradé très dégradé pas dégradé
- 7- Si dégradé, qu'est-ce qui a changé ?.....
- 8- Qu'est-ce qui en est la cause selon vous ?  
Activités humaines Climat Les deux Autre (précisez)...
- 9- Que pensez-vous de la manière dont elle est gérée ?  
Bonne Pas bonne Pourquoi ? .....
- 10- Etes-vous souvent consultés pour la gestion du parc ?  
Oui Non Si oui à quel propos ?.....
- 11- Que pensez-vous de l'approche participative ?.....
- 12- Savez-vous pourquoi le parc est protégé ? Oui Non si oui dites pourquoi.....
- 13- Avez-vous la même perception du parc il y a 10 ans et maintenant ?  
Oui Non Pourquoi ?
- 14- Pensez-vous que le parc soit aussi votre patrimoine ?  
Oui Non Pourquoi ?.....
- 15- La présence du parc vous permet-elle de bénéficier d'emplois et de formations ?  
Oui Non si oui lesquels ?.....
- 16- Pensez-vous que le parc soit vraiment important pour vous et pour vos enfants ?  
Oui Non Pourquoi ?.....
- 17- Quelles seront selon vous les conséquences sur votre survie si le parc venait à disparaître ?.....
- 18- Contribuez-vous d'une certaine façon à la protection du Parc ?  
Oui Non Si oui que faites-vous ?.....
- 19- Vos enfants reçoivent-ils des enseignements pour la gestion des ressources naturelles ? Oui Non Si oui par qui ?.....
- 20- Seriez-vous favorables à ce qu'on ne protège plus le parc et que chacun l'utilise à sa guise ? Oui Non  
Pourquoi ?.....

Que proposez-vous pour améliorer la gestion et la protection du parc ?.....